

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 ^{er} secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 20h40)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	

Excusées :	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour n'ayant pu être traité lors de la séance du 20 novembre 2018 :

8. Délibération n° 2018-22a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'324'400.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
9. Délibération n° 2018-23a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
10. Délibération n° 2018-24a relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
11. Délibération n° 2018-21a relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).
- 11bis Délibération n° 2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'766'085.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Girardet, MCG).*
12. Résolution n°2018-07 proposée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit "La Gravière" par l'Etat.
13. Résolution n° 2018-08 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin.
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

8. Délibération n° 2018-22a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'324'400.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG)
9. Délibération n° 2018-23a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG)
10. Délibération n° 2018-24a relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG)
11. Délibération n° 2018-21a relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG)

et

- 11bis Délibération n° 2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'766'085.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Girardet, MCG)

[La première partie des amendements est mentionnée dans le procès-verbal du 20 novembre 2018]

Avant de poursuivre avec les amendements, **M. Tremblet** donne la parole à **M. Boccard** qui fait la brève déclaration suivante :

"Je me permets de prendre la parole suite à l'intervention de M. Devaud hier soir en fin de séance. J'ai déclaré que j'ai trouvé ce budget raisonnable par rapport à celui de l'année passée. Le Conseil administratif a fait des efforts et mérite une petite étoile argentée mais pas encore la grande étoile dorée dans son carnet. Désolé de freiner votre enthousiasme en pensant que ce serait bâché en deux temps trois mouvements mais, au vu des amendements déposés, le débat politique doit se faire, il nous semble nécessaire et judicieux d'en discuter, de les voter - oui ou non - pour finalement arriver au budget accepté par la majorité du Conseil municipal présent ce soir."

M. Amato, en tant que président de la commission des finances, évoque le courriel de M. Serrano qui mentionne que la commission des finances & sports conjointe pour traiter de la délibération n°2018-28 relative à la Fondation de Pré-Bois a été convoquée hors des délais.

M. Amato indique que ni le Bureau, ni l'administration n'avaient prévu que cette délibération serait également envoyée à la commission des finances. Après en avoir discuté avec le responsable du service des sports, il s'est avéré qu'aucune date n'était libre pour réunir cette double commission suffisamment tôt pour que la délibération puisse être mise au vote lors du prochain Conseil municipal. Or, celle-ci doit impérativement être votée à cette date afin de respecter les accords signés avec les autres communes.

M. Serrano constate une fois de plus que le règlement n'est pas respecté, lequel accorde en plus un délai de six mois aux commissions pour traiter un objet. Lui-même ne sera pas en mesure d'assister à cette séance et il trouve cette manière de faire très désagréable.

Selon lui, cet objet ne présente pas de caractère urgent mais, si c'est le cas, il estime que soit le conseiller administratif délégué, soit l'administration n'ont pas fait leur travail d'anticipation.

M. Devaud rappelle que la commission des sports a été convoquée dans les délais et que c'est un conseiller municipal qui a demandé hier soir une commission conjointe avec les finances au vu de l'importance du dossier au niveau financier. Il en déduit que l'administration et l'exécutif n'ont fait aucune erreur puisque la demande d'une double commission émane du municipal et non pas de l'exécutif.

M. Devaud ajoute que le traitement rapide de cette résolution est lié au fait que les investisseurs privés doivent déposer un plan localisé de quartier où cette piscine doit figurer ou ne pas l'être en fonction de la décision des communes concernées. Il n'y a pas d'urgence pour la décision sur les travaux de la piscine qui débiteront en 2022 pour se terminer en 2023, mais il est important pour les investisseurs privés d'être assurés du financement des communes concernées.

M. Tremblet revient sur le vote du budget et ouvre la discussion sur les amendements.

Amendement n°3 (M. Gaetanino et MCG) : retrait des heures (200) pour le poste de responsable de la restauration de Meyrin-les-Bains, soit une diminution de CHF 11'011.-

M. Gaetanino trouve inutile d'engager un cuisinier professionnel pour organiser les repas de Meyrin-les-Bains. En effet, ces repas sont confectionnés par des associations et des mères de famille qu'il juge aptes à cette tâche sans avoir besoin d'aide.

Mme Girardet fait part de la position du MCG :

"La Commune a déjà engagé un cuisinier professionnel pour les besoins du TFM et des sociétés meyrinoises. Son soutien devrait suffire à répondre à cette sollicitation car nous souhaitons avant tout que Meyrin-Les-Bains survive grâce au soutien des associations et des bénévoles motivés qui font la superbe renommée de Meyrin.

Cette activité se déroulant pendant la période de vacances, nous n'avons pas de crainte concernant la pérennité de cette animation conviviale et festive. Si les repas préparés à midi devaient disparaître faute de volontaires, et bien tant pis ! La collectivité ne peut pas se substituer au bénévolat chaque fois que l'intérêt diminue ou que les volontaires ne trouvent personne pour la relève. Je cite M. Devaud qui, pour justifier certains choix économiques, déclarait que *Meyrin délivre aujourd'hui la masse de prestations la plus importante en comparaison des autres communes genevoises. Elle n'a pas à rougir quand elle donne une réponse négative.*

Nous écouterons cette parole de sagesse par l'adoption de cet amendement qui permet à la Commune de ne pas engager la somme de CHF 11'011.- pour un contrat à durée déterminée."

M. Tschudi relève que cette somme est très faible par rapport au bénéfice apporté par cette prestation. Il rappelle qu'une partie des Meyrinois ne part pas en vacances et c'est pourquoi il est important de maintenir cette offre estivale qui les concerne ainsi que de nombreux aînés puisque le club de midi est supprimé en été. En outre, il explique que les associations ne s'occupent pas des repas de midi mais de ceux du soir ainsi que des animations, lesquels vont perdurer.

Il trouverait d'autant plus regrettable de devoir renoncer aux repas de midi qu'ils existent grâce au bénévolat. En effet, le cuisinier organise certes les repas mais il s'entoure de bénévoles, ce qui crée du lien non seulement avec les clients mais également entre les bénévoles.

En conclusion, afin d'économiser la somme correspondante, **M. Tschudi** propose de supprimer le cadeau de Noël aux aînés dont ceux-ci se soucient peu puisqu'ils apprécient surtout la convivialité du repas, ce dont ils peuvent également bénéficier à Meyrin-les-Bains.

En premier lieu, **Mme Leuenberger** tient à préciser que les 63 bénévoles qui ont participé en 2018 ne sont pas tous des mères au foyer, loin de là. Elle ajoute que le cuisinier professionnel ne se substituera pas aux bénévoles mais jouera un rôle de facilitateur en participant aux séances de coordination et en faisant un bilan de cette prestation. Il encadrera l'équipe, gèrera les plannings ainsi que les menus, s'occupera des achats respectant le développement durable et pourra transmettre ses compétences.

Elle indique encore que plus de 1'100 repas de midi ont été servis en 2018 et que supprimer ce poste impliquera la fin de cette prestation, en précisant que ce poste fait suite à la demande des 25 associations participantes qui ont intégralement porté sur leurs épaules les 10 premières éditions de ces repas, midi et soir.

S'il reconnaît que la Commune offre de nombreuses prestations, **M. Devaud** rappelle que le Conseil s'est engagé à présenter un budget maintenant l'ensemble des prestations. Par conséquent, il se dit solidaire de ses collègues et soutient le budget demandé pour le cuisinier.

M. Gaetanino ne demande pas la suppression de Meyrin-les-Bains, ni des repas de midi. En effet, les bénévoles peuvent continuer à s'occuper de ces repas, de même que les associations qui, comme vient de le dire le Conseil administratif, s'occupent également des repas de midi. Il est certes possible que ces repas soient dorénavant moins élaborés mais il ne s'agit pas d'un restaurant.

Mme Leuenberger rappelle avoir dit que les 25 associations impliquées ont demandé à ne plus devoir se charger des repas de midi qui représentent une trop lourde charge. Elle explique que, depuis trois ans, la Commune a recours à l'aide d'un restaurateur professionnel pour accompagner les bénévoles qui confectionnent les repas de midi. Sans ce soutien, il est impensable d'imaginer que des bénévoles puissent s'organiser pour servir chaque jour un repas à plus de 120 personnes.

Il n'y aura donc plus de service à midi à Meyrin-les-Bains sans un soutien professionnel.

Pour **M. Fabre**, servir 1'100 repas équilibrés ne s'improvise pas et est ingérable pour une équipe de bénévoles, d'autant moins si l'on considère les risques de contamination alimentaire. Il relève encore qu'il est question d'engager un cuisinier pour accompagner des bénévoles et non pas pour qu'il confectionne ses propres repas et les vende.

Il ajoute que Meyrin-les-Bains permet l'intégration de nombreuses personnes et offre de la convivialité, en particulier à ceux qui ne peuvent partir en vacances. Cette prestation va donc disparaître afin d'économiser une somme modique, ce que les communiens ne comprendront pas.

Mme Girardet est un peu étonnée par ces propos car des présidents d'association lui ont dit que l'apport d'un professionnel n'était pas une nécessité. De plus, voilà 10 ans que Meyrin-les-Bains existe et trois ans que le fonctionnement a été modifié. Elle se demande donc pour quelle raison ce qui a marché pendant trois ans ne fonctionne plus. Elle se souvient que, auparavant, il y avait des repas un peu complexes dans une ambiance très conviviale le soir et des repas plus simples à midi.

En conclusion, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir un professionnel pour coacher les bénévoles et rappelle qu'à l'origine, cette prestation ne durait pas trois semaines.

Mme Leuenberger fait remarquer que les associations ne peuvent juger de l'apport d'un cuisinier professionnel à midi puisqu'elles ne s'occupent pas de ces repas, lesquels sont confectionnés par des particuliers. En effet, il y a trois ans, les associations ont fait part de leur essoufflement de devoir assurer des repas à midi et le soir pendant trois semaines. Aussi a-t-il été décidé de proposer à des bénévoles non affiliés à une association de prendre le relais pour les repas de midi en bénéficiant de l'accompagnement d'un cuisinier professionnel. Elle mentionne que les associations sont heureuses de pouvoir se concentrer sur les repas et animations du soir qui leur permettent de présenter leurs activités.

Mme Leuenberger précise que c'est la Fondation meyrinoise du casino qui a versé le montant nécessaire jusqu'à ce jour alors qu'elle n'a pas pour vocation de financer des prestations récurrentes. C'est pourquoi, et vu que le bilan de cette prestation est positif, le Conseil administratif a souhaité inscrire la somme de CHF 11'000.- dans le budget de fonctionnement.

(Arrivée de M. Cornuz)

M. Tremblet fait remarquer qu'il y a encore 17 amendements à discuter, les cinq délibérations relatives au budget à voter et d'autres points à traiter.

Mme Hartmann est scandalisée par les propos tenus ce soir et a trouvé incohérentes les remarques de M. Gaetanino qui, hier, a proposé une augmentation d'un centime additionnel en expliquant qu'il était soucieux du travail de l'administration pour, le lendemain, demander de supprimer le montant qui permettrait à une personne de faire la tâche pour laquelle elle est engagée.

D'autre part, elle a trouvé ses propos vis-à-vis des femmes injurieux en faisant remarquer que si être une mère de famille est compliqué, il ne s'agit pas d'être la cuisinière de la famille car c'est un métier qui exige un CFC et des compétences en matière de gestion du personnel et d'organisation. De plus, elle s'étonne du manque de connaissance et de reconnaissance du travail réalisé par les bénévoles. Enfin, elle ne comprend pas que, chaque année, on s'inquiète du cadeau des aînés et de l'impôt des chiens pour des questions humanitaires, mais que l'on refuse une prestation qui permet de créer du lien et de soutenir une population qui a peu d'occasions de rencontrer d'autres personnes.

Elle conclut en indiquant que les Verts demanderont le vote nominal afin que la population soit informée de l'incohérence de certains conseillers.

M. Boccard annonce que le groupe PLR acceptera cet amendement. S'il ne remet pas en cause Meyrin-les-Bains, il constate que l'on commence à chaque fois avec un projet raisonnable, que l'on amplifie ensuite pour qu'il devienne indispensable et crée des besoins.

Il note que l'exécutif a peur que les associations s'essouffent et se découragent en raison du travail représenté par la confection d'une cinquantaine de repas par jour. Or, il estime que faire une vingtaine de repas à midi est tout à fait maîtrisable par des bénévoles comme cela a été le cas les trois années précédentes.

Mme Leuenberger indique que la prestation n'a pas grossi mais a été remaniée à la demande des associations qui s'essouffaient et ont demandé de ne plus assumer les repas de midi. Elle précise encore que 100 à 120 repas sont servis à midi et non pas 20.

En tant que bénévole à Meyrin-les-Bains, **Mme Dimopoulos** est d'accord avec Mme Leuenberger car elle connaît le travail représenté. Elle confirme que ce sont les associations qui ont demandé une aide à la Commune car elles n'arrivaient plus à suivre. En conclusion, elle soutient complètement ce budget.

M. Jimenay note que le Municipal a refusé plusieurs fois l'engagement d'un coach pour Meyrin-les-Bains. Il trouve donc surprenant que l'exécutif ne tienne pas compte de ces refus et ait trouvé une parade pour maintenir cette prestation. Aussi l'invite-t-il à trouver une autre solution.

D'autre part, en rectification à certains commentaires, il précise que le poste de cuisinier du Théâtre Forum Meyrin a été municipalisé mais que celui-ci n'a pas été engagé pour s'occuper de Meyrin-les-Bains. De plus, ayant été manger plusieurs fois à Meyrin-les-Bains, il est étonné par le nombre de repas préparés qui lui semble important par rapport au nombre de personnes qu'il y a vues manger. Enfin, il considère que le prix de CHF 5.- pour une petite salade n'est pas moins cher qu'ailleurs. Si ceci a pour but de permettre aux associations d'avoir un peu d'argent, il estime que, pour ce faire, celles-ci peuvent faire appel à leurs membres.

M. Jimenay se demande si le Conseil va également proposer d'engager un coach, voire une brigade, pour les fêtes des Promotions et du 1^{er} Août. En conclusion, il estime que le Conseil doit être raisonnable, tenir compte des refus déjà exprimés par le Municipal et trouver une autre solution pour maintenir cette prestation.

Quant à la requête de M. Tremblet de limiter les prises de parole, **M. Jimenay** lui fait remarquer que les interventions du Conseil administratif ont été longues et que chacun a le droit de s'exprimer.

Il termine en indiquant que le PDC refusera le budget demandé.

Mme Leuenberger signale que le point de vue du Conseil fait suite à la réalité du terrain. Elle a elle-même participé à l'activité de cuisinier bénévole en 2018 et peut témoigner que le coach ne sera pas au service des associations mais devra accompagner l'activité bénévole de citoyens qui s'engagent à préparer des repas de qualité pour un prix accessible.

Quant à la récolte d'argent pour les associations, le fait de ne plus avoir à gérer les repas de midi leur permet de se concentrer sur l'animation des soirées et de proposer quelque chose de qualité, ce qui optimise leur récolte de fonds.

Enfin, elle signale que les repas de midi permettent d'enranger des bénéfiques, de l'ordre de CHF 8'400.- pour l'édition 2018, qui ont été reversés à une association de coopération au développement qui a pour projet une aide aux migrants sur l'île de Lampedusa. Elle espère qu'une majorité se dessinera pour soutenir cette action vertueuse, ancrée dans les valeurs meyrinoises du "vivre ensemble", et que Meyrin-les-Bains pourra continuer après 13 ans d'existence.

Mme Tschudi-Spiropulo pense qu'il y a un malentendu et explique à M. Jimenay que le jour où il est allé manger à Meyrin-les-Bains, il n'y avait plus de repas car tout avait été vendu. Elle rappelle encore que cette prestation n'est pas faite pour les associations mais pour ceux qui viennent manger en ajoutant qu'à midi, ce sont des personnes et non pas des associations qui s'occupent de ces repas.

M. Serrano propose de limiter les prises de parole à une par parti.

M. Tremblet répond que c'est un débat mais demande aux intervenants d'éviter de répéter ce qui a déjà été dit.

Le vote nominal demandé par Mme Hartmann étant soutenu par trois personnes, **M. Tremblet** met donc aux voix *l'amendement demandant la suppression des heures (200) pour le responsable de restauration à Meyrin-les-Bains.*

Résultat du vote

Amato Maurice	non	Halimi Hirsi	non
Boccard Pierre	oui	Hartmann Esther	non
Boccard Yolande	oui	Hayes Sasà	oui
Brocard Eric	non	Hubert Emile	oui
Cornuz Eric	non	Iswala Placide	non
Deluermoz Cosima	oui	Jimenay Arthur	oui
Dimopoulos Elisa	non	Lustenberger Cédric	oui
Dumalle Marcel	non	Luthi Badia	non

**Séance du 21 novembre 2018
tenue en séance ordinaire**

Fabre Michel	non	Murciano Claudine	non
Falvo Francesco	oui	Pachoud Stéphane	oui
Frauchiger Roger	oui	Serrano Philippe	oui
Gaetanino Marco	oui	Tiguemounine Sabine	non
Gerson Moïse	oui	Tschudi-Spiropulo Alexandra	non
Girardet Myriam	oui	Wrzosowski Gregor	oui
Grognuz Fabien	oui		

Cet **amendement** est donc **accepté par 16 oui et 13 non**.

Amendement n°4 (M. Gaetanino et MCG) : retrait des heures de l'auxiliaire sur appel (heures pour compenser le travail les soirs et dimanches) pour un montant de CHF 8'446.-

Mme Girardet ne trouve pas correct de recourir à des auxiliaires à la dernière minute pour travailler le plus souvent les week-ends et sur des manifestations. Elle considère cette procédure peu sociale et pense que les auxiliaires actuels peuvent faire ces tâches.

Mme Leuenberger explique qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau poste mais de se conformer à la législation lorsque l'on engage du personnel sur appel en dehors des horaires statutaires (de nuit ou le dimanche), à savoir des auxiliaires nécessaires à la logistique des manifestations (surveillance, accueil du public, montage et démontage). Ceci concerne 14 jours par année, à raison de sept heures à CHF 35.-/heure pour deux personnes. Il s'agit donc de compléter un budget pour être en conformité avec la loi.

Au vu de ces explications, **M. Amato** demande aux initiants s'ils ne veulent pas retirer leur amendement. Puisqu'il s'agit d'un poste précaire, comme le reconnaît le MCG, il leur propose d'engager en lieu et place un auxiliaire fixe pour le théâtre, lequel sera donc parfois inoccupé et parfois suroccupé. Il trouverait néanmoins cette option regrettable dans la mesure où ces employés, qui passent de théâtre en théâtre, préfèrent souvent le travail intérimaire et ne sont pas intéressés par un poste fixe.

M. Grognuz a quelques doutes sur le fait que des gens préfèrent le travail sur appel plutôt qu'un emploi fixe. Quoi qu'il en soit, il rappelle que, l'an dernier, le Conseil a déjà proposé un budget du même type en expliquant qu'il était destiné à des étudiants pour faire de l'accueil, ce que le PLR avait accepté. Cette année, le poste n'a pas été présenté et c'est pourquoi il ne l'acceptera pas et votera l'amendement du MCG.

Mme Leuenberger note que suite aux demandes, entre autres, des membres du PLR, plusieurs commissions de finances élargies ont été convoquées pour traiter du budget. Les commissaires disposaient de la liste de tous les postes demandés et auraient donc pu poser toutes les questions souhaitées.

La demande faite ce soir n'a pas de lien avec celle présentée l'année précédente puisqu'il s'agissait alors de revaloriser le salaire des "poussins", à savoir les jeunes qui font partie de l'équipe d'accueil pour les manifestations ayant lieu au ForuMeyrin. Dans le cas présent, le budget demandé concerne le service de la culture pour l'activité logistique relative aux animations culturelles dans la cité, qui nécessite l'appel à du personnel auxiliaire flexible. Il s'agit juste de se conformer aux bases légales.

M Jimenay entend le discours de M. Amato mais relève qu'il n'est pas possible d'engager quelqu'un qui ne sera pas occupé à plein temps. Par conséquent, le PDC acceptera cet amendement.

Mme Leuenberger est effarée par les arguments avancés en soutien à l'amendement et rappelle qu'il n'est pas question de créer un poste, ni d'engager quelqu'un mais de financer 14 heures par an pour payer deux personnes qui font déjà partie de l'équipe d'auxiliaires actuelle.

Mme Hartmann est intriguée que 10 heures de commission n'aient pas permis d'avoir un débat politique sensé et que l'on se retrouve ce soir avec une vingtaine d'amendements qui reflètent un manque de suivi et d'approfondissement dans l'étude des dossiers.

Aussi rappelle-t-elle que le montant octroyé ne sera pas automatiquement entièrement dépensé puisque les contrats sur appel permettent d'avoir une certaine flexibilité et de s'adapter aux besoins. Elle aimerait donc savoir les conséquences pour le Théâtre Forum Meyrin de l'acceptation de cet amendement et se demande s'il faudra convoquer une nouvelle commission pour discuter de cette enveloppe, ce qui coûterait cher à la Commune puisque ce sera probablement à nouveau une commission élargie.

Mme Leuenberger ajoute que le refus de cet amendement portera atteinte à la qualité des prestations ou impliquera que l'administration sera dans l'illégalité. Elle rappelle encore que ces heures concernent les activités liées au service de la culture et non pas au théâtre.

M. Gaetanino n'apprécie pas que ceux qui ne partagent pas l'avis de certains soient considérés comme incompetents ou qu'il leur soit reproché de n'avoir pas écouté en commission.

D'autre part, il assume une baisse des prestations liée au refus des postes dans la mesure où, en présentant un budget sans augmentation du centime additionnel, c'est précisément ce que souhaitait l'exécutif.

M. Fabre note que M. Gaetanino compare le refus de l'augmentation du centime additionnel, qui représente CHF 1,5 million, à un montant de CHF 8'446.- faisant partie d'un budget équilibré prévoyant CHF 19'000.- de bénéfices. Pour lui, une telle comparaison n'a pas de sens car il n'est pas besoin d'un centime additionnel supplémentaire pour assumer cette prestation.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met donc aux voix l'**amendement demandant le retrait des heures de l'auxiliaire sur appel (heures pour compenser le travail les soirs et dimanches) pour un montant de CHF 8'446.-**.

Cet amendement est accepté par 16 oui et 13 non.

Amendement n°5 (PLR et M. Gaetanino) : refus de la transformation en CDI du poste de responsable de projet au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

M. Wrzosowski annonce que le PLR retire cet amendement.

M. Gaetanino précise qu'il ne souhaite pas supprimer ce poste mais refuse de le transformer en CDI et c'est pourquoi son amendement se monte à CHF 3'434.-.

M. Tremblet fait remarquer que ce contrat ne pourra pas être renouvelé quand il arrivera à son terme, à fin 2019. Par conséquent, le poste ne peut qu'être transformé en CDI.

Au vu de ce qui précède, **M. Gaetanino** retire son amendement.

Amendement n°6 (PLR et M. Gaetanino) : retrait du poste d'assistante communication au secrétariat général pour un montant de CHF 51'753.-

Au nom du PLR, **M. Grognuz** fait la déclaration suivante :

"On aimerait rappeler que, l'année dernière, le service a été doté d'un chargé de communication à 50%, suite à un amendement du PDC. Le Conseil administratif demandait un 100% et on voit que le service parvient à fonctionner avec cette nouvelle ressource. On constate que le budget de la communication augmente de façon exponentielle mais, hélas, que cela ne se traduit pas par une hausse de la fréquentation malgré l'augmentation de la population et que la publicité est faite partout, même outre à Versoix. Cet amendement permettra aussi à la conseillère administrative et à son chef de service de se poser les bonnes questions et de se demander si la stratégie qui consiste à remplir l'espace public de publicité non ciblée est la meilleure solution. Le service souhaite communiquer sur les réseaux sociaux pour faire de la publicité des spectacles, c'est une très bonne idée mais on attend toujours les vidéos sur le site de la commune de Meyrin."

Pour **Mme Leuenberger**, il est erroné d'affirmer que tout fonctionne bien avec le demi-poste octroyé l'an dernier. Elle explique que chaque poste RH intégré dans ce budget a fait l'objet d'une deuxième, voire d'une troisième demande dans cet hémicycle, et que les clauses du besoin sont donc clairement identifiées. L'augmentation de 50% pour un assistant communication, qui a été discutée avec le service de la culture et la bibliothèque, permettra d'éviter que des professionnels de la culture doivent assumer des tâches relevant d'un spécialiste de la communication. En lieu et place de l'engagement de personnel supplémentaire dans les deux services concernées, **Mme Leuenberger** explique que l'exécutif a préféré mutualiser les tâches relevant de la communication et engager une personne à cet effet.

Mme Leuenberger conclut en indiquant que si cet amendement devait être accepté, cela portera préjudice au personnel pour assumer ses tâches qui sont en constante augmentation. Une situation de crise est d'autant plus à craindre que les employés de la bibliothèque sont sous pression.

M. Amato tient à rappeler à M. Grognuz qu'il faudra attendre longtemps les vidéos sur le site internet car le montant à cet effet n'a pas été voté.

M. Cornuz se demande comment espérer améliorer la qualité de la communication, ce que souhaitent les auteurs de l'amendement, sans apporter le complément de poste demandé par l'administration.

Mme Hartmann indique que, en commission d'information et communication, il a été constaté du retard au niveau de la mise à jour du site internet et il a été envisagé de demander aux chefs de service de s'occuper du contenu alors que ce n'est pas leur métier. Par conséquent, elle estime que le poste de chargé de la communication est nécessaire afin que les chefs de service ne perdent pas de temps à faire du travail qui n'est pas le leur, ce qui, en plus, donne une mauvaise image à l'extérieur.

M. Jimenay annonce que le PDC ayant été convaincu par les arguments du Conseil administratif, il refusera cet amendement.

M. Gerson s'étonne que l'exécutif demande sans cesse de nouveaux postes sans essayer d'optimiser le travail de l'administration. A titre d'exemple, il cite la mise en ligne des réservations de cartes journalières CFF que l'on attend depuis longtemps.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement demandant le retrait du poste d'assistante communication au secrétariat général**.

Cet **amendement** est **refusé par 17 non et 12 oui**.

Amendement n°7 (UDC) : transformation du poste d'assistante administrative à 50% aux Ressources humaines de CDI en CDD de deux ans

M. Hubert fait remarquer que le secrétariat général a déjà été doté de 2,1 postes en plus l'an dernier et que ce nouveau poste n'a pas été discuté lors de l'étude du budget. Il ajoute que l'UDC est néanmoins d'accord de créer ce poste pendant deux ans, ce qui permettra à l'administration d'évaluer la pertinence de cet engagement, de soulager le service et, surtout, le nombre d'engagements prévus dans le budget 2019 qui est beaucoup plus fiable que le dernier.

M. Fabre relève qu'il est inscrit un montant de CHF 62'104.- dans le document mentionnant les engagements, et ne pense pas que cette somme représente la différence entre un CDD et un CDI. Aussi aimerait-il connaître le vrai montant de l'amendement.

Cette remarque est pertinente reconnaît **M. Tremblet** qui explique que l'écart réel est d'environ CHF 2'000.- par année.

M. Fabre aimerait disposer d'un amendement précisément chiffré.

M. Tremblet fait remarquer que le principe de cet amendement consiste à remplacer le CDI par un CDD et de faire le point après deux ans.

Mme Leuenberger rappelle que l'exécutif avait demandé l'an dernier un poste à plein temps et que le Municipal n'a accepté qu'un 50%. Or, ce poste ne permet pas de répondre aux besoins puisque le service accumule les heures supplémentaires de façon alarmante.

Là encore, il y a une mauvaise allocation des compétences puisque l'administration paie des gestionnaires RH brevetées, lesquelles sont dans une classe salariale équivalent à celle d'un responsable de projet, pour assumer des tâches d'assistante administrative. **Mme Leuenberger** précise que cette personne assurera l'accueil téléphonique, les activités administratives et les informations sur intranet et internet, ce qui permettra aux gestionnaires de s'occuper uniquement de la gestion des ressources humaines.

M. Tschudi fait encore remarquer que l'on engage des personnes en CDD pour faire une activité limitée dans le temps. Or, le nombre d'employés de la mairie ne va pas diminuer et les RH sont actuellement sous pression, et il s'agit donc plutôt de déterminer si ce poste est superflu ou pas. De plus, il est important de recruter la bonne personne, ce qui pourrait être problématique dans la mesure où ceux qui présentent leur candidature pour un CDD ne sont pas les mêmes que pour un CDI.

M. Cornuz a pris note qu'un amendement chiffré de manière plus précise serait fourni après le vote. Il trouve difficile d'accepter une telle procédure qui impliquerait de ne pouvoir en finalité voter un budget précis, comme l'oblige la loi. Toutefois, il ne le reproche pas à l'administration dans la mesure où cette situation a été occasionnée par le manque d'informations claires sur cet amendement.

D'autre part, il aimerait savoir le nombre d'heures supplémentaires actuelles du service dues à l'absence du poste demandé ce soir, et craint un burnout aux RH qui aurait de graves répercussions sur le reste de l'administration.

M. Amato ne comprend pas l'objectif de cet amendement car il ne voit pas en quoi la situation pourrait changer dans deux ans. Pour lui, il faut être réaliste et reconnaître que le nombre d'employés est important et que le service des ressources humaines est depuis longtemps surchargé malgré l'aide apportée l'an dernier.

En outre, il s'étonne que ceux qui viennent de regretter les contrats précaires veuillent maintenant en créer un avec un CDD. Or, il faut des personnes compétentes pour une telle fonction et ne pas surcharger encore les RH avec un travail de recrutement de personnel en CDD pour deux ans.

Mme Murciano note que les salaires sont une science exacte et que l'on ne peut se permettre d'avoir des employés en CDD pour une telle charge. De plus, les conseillers municipaux sont payés par les RH et la gestion des jetons de présence est complexe. Elle estime qu'il ne faut pas minimiser un poste aussi important et ne comprend pas que l'on ergote sur un coût de CHF 2'000.- pour fidéliser un employé breveté.

M. Falvo signale que le PDC reconnaît qu'il y a un réel besoin puisque l'on sait que les RH sont saturés. Par conséquent, ils s'opposeront à cet amendement.

M. Gaetanino annonce que, pour les raisons énumérées, il refusera finalement cet amendement.

Avant de procéder au vote, **M. Tremblet** précise que le coût de cet amendement est estimé à CHF 2'500.- et qu'il ne sera de toutes façons pas possible de voter un budget définitif ce soir tenant compte de tous les amendements.

M. Hubert, au vu des problèmes suscités par sa proposition, retire son amendement.

M. Serrano en fait de même.

(Pause de 20h10 à 20h40)

(Arrivée de M. Squillaci)

Amendement n°8 (PLR) : retrait du poste de responsable de projet à 60% au service du développement social et emploi pour un coût de CHF 69'107.-

M. Boccard fait part de la position de son groupe :

"Le PLR de Meyrin-Cointrin désire le retrait de ce poste du budget 2019. Il fut un temps où une frêle cheffe de service mais avec un caractère bien trempé dirigeait le tout et remplissait même des tâches annexes, avec son seul 100%. Une fois que cette personne a rejoint des sphères plus élevées dans l'administration, quelle pas été notre surprise : il fallait deux cheffes de service à 80% pour pallier son absence et faire face aux tâches du service.

Aujourd'hui, en plus, on nous demande un responsables de projets à 60% pour compléter l'articulation de l'organisation que le service veut mettre en place. Lors de la commission explicitant cette demande de poste, nous n'avons pas été convaincu de la nécessité urgente à pourvoir ce poste dans le budget 2019. Le taux de fréquentation de la Maison citoyenne est faible et nous pensons qu'il serait judicieux de redéfinir et d'adapter les missions avec le personnel existant par rapport à la fréquentation plutôt qu'elle s'en fabrique de nouvelles, ce qui engendre l'engagement incessant de nouveaux collaborateurs."

En premier lieu, **Mme Leuenberger** rappelle que cette demande de complément de poste pour appuyer la codirection du service est présentée pour la troisième année consécutive. Elle explique que ce service a été créé par sa précédente responsable, laquelle avait donc connaissance de tous ses rouages et a dû accumuler un nombre considérable d'heures supplémentaires pour remplir sa fonction.

Elle ajoute qu'il n'est pas possible à un chef de tout faire et, notamment, d'assumer la suite opérationnelle des objectifs stratégiques adoptés par la

direction et le conseiller administratif délégué. Le complément de poste demandé permettra de répondre à différentes demandes, plus particulièrement sur l'activité en lien avec les restaurants scolaires. **Mme Leuenberger** note que cette personne s'occupera du soutien à l'enfance (jeunes de 5 à 15 ans), des modes de garde des familles, de l'accueil en centre aéré, de la prévention de la violence et de l'alcoolisme. Elle apportera un soutien à la jeunesse pour ce qui concerne les équipements publics (work-out, skate-park). Cet employé devra également traiter du domaine de l'action sociale individuelle et, par conséquent, des ateliers collectifs en lien avec les assurances sociales qui doivent être mis sur pied, de la partie relative à l'emploi et aux entreprises sociales, de la scolarité obligatoire dorénavant fixée jusqu'à 18 ans, ou encore des projets de préqualification pour les jeunes adultes en désaffiliation d'insertion professionnelle ou, enfin, de projets plus spécifiques destinés plutôt aux seniors telles la cyber-inclusion, sans oublier la solidarité internationale avec la coopération au développement. Toutes les tâches qui seront donc effectuées par cet employé ne relèvent pas du travail d'une responsable de service.

Mme Leuenberger indique que le retrait de ce poste rendrait le service du développement social et emploi incapable de répondre aux sollicitations légitimes faites dans chacun de ces domaines. Il serait également impossible d'anticiper certaines problématiques inquiétantes ayant fait l'objet de plusieurs commissions des affaires sociales cette année, comme la violence des enfants et les conflits récurrents dans l'espace public.

Elle conclut en relevant que refuser ce poste pourrait avoir comme conséquence une situation à risques qui, à terme, pourrait coûter beaucoup plus cher à la Commune, sans oublier les risques de burnout du report de ce travail sur les autres collaborateurs et co-responsables du service.

Mme Hartmann trouve inquiétant que, à chaque fois que l'on augmente les postes, certains disent que l'on crée de nouveaux besoins. Or, la plupart des postes proposés est issue d'une longue réflexion et M. Devaud, qui est pourtant conscient des enjeux budgétaires, soutient ces demandes.

Elle s'étonne aussi de la mise en doute des compétences ayant amené à cette requête et de la conception de l'aide sociale communale. Certains en sont restés à la vision du 19^e siècle avec l'idée que l'on doit aider les personnes dont la situation s'est dégradée mais que l'on ne va rien faire pour leur éviter d'en arriver là. Elle rappelle que la Commune compte 4'300 habitants supplémentaires et que certains quartiers ont été clairement identifiés comme étant à plus grands risques sociaux. Or, la Commune n'arrive pas à s'adapter à cette nouvelle donne et des situations avérées sont remises en cause.

En conclusion, les Verts veulent éviter que le DSE soit débordé et que les employés fassent des tâches qui ne sont pas les leurs et accumulent les heures supplémentaires. Ils souhaitent qu'il y ait une vraie politique de cohésion sociale, sans mesurées pour cacher la misère.

Enfin, elle considère que cet amendement prouve l'inadéquation de certaines propositions des partis de droite qui remettent en cause systématiquement les postes liés à la solidarité et à une vision sociale de la Commune.

M. Fabre demande aux groupes de droite de faire un effort de réflexion et d'intellectualisation, même si ce n'est pas forcément facile.

Au vu du brouhaha provoqué par cette remarque dans l'assemblée et de la remise à l'ordre de M. Tremblet, **M. Fabre** présente ses excuses.

Il poursuit en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'une codirection puisque ce service est dirigé par une personne, qui a une adjointe, et qu'il est demandé un complément de poste afin de faire face aux besoins en matière sociale qui sont de plus en plus importants en raison de l'augmentation et de l'évolution de la population.

M. Fabre demande aux conseillers de ne pas se focaliser sur la codirection et relève qu'en refusant ce poste, on punit les employés qui devront faire plus d'heures supplémentaires ainsi que les Meyrinois qui ont réellement besoin de cette aide. Il s'agit d'un besoin vital pour la cohésion sociale de la Commune.

M. Devaud tient à réagir aux propos de Mme Hartmann qui a relevé combien il était sensible à l'équilibre budgétaire. Il souhaite donc faire part de son soutien à ce poste qui répond à un besoin évident, en raison de l'augmentation d'une population très fragilisée. En tant que démocrate-chrétien, il ne peut laisser les personnes dans la détresse sans un accompagnement et a d'ailleurs constaté le nombre grandissant de personnes qui viennent demander une aide financière le mardi.

C'est parce qu'il n'a pas les mêmes contingences que ses collègues qu'il n'y a pas eu beaucoup de postes demandés dans son dicastère. Il ajoute qu'un consensus a été trouvé au sein de l'exécutif, qui a permis de présenter un budget équilibré sans augmentation du centime additionnel.

M. Gaetanino annonce qu'il va refuser cet amendement.

M. Grognuz aimerait savoir si le 20% de temps plein disponible au DSE est inclus dans le poste à 60%.

Mme Leuenberger répond que ce n'est pas le cas en précisant que, ces dernières années, ce solde de 20% a été alloué à la responsable du projet d'intégration qui est financée par le Bureau de l'intégration des étrangers. Cependant, cette situation n'est pas durable et ne répond pas aux besoins en ressources humaines.

Mme Hartmann demande le vote nominal, ce qui est approuvé par trois conseillers.

M. Iswala rappelle que tous étaient enthousiastes de voir naître la Maison citoyenne il y a 5 ans mais a l'impression que certains ne veulent pas qu'elle évolue. Celle-ci ne peut pas résoudre tous les problèmes de la cohésion sociale et de l'intégration car il faut tenir compte de l'augmentation de la population et donc des besoins. Compte tenu de cela, il faut reconnaître que ces besoins doivent être accompagnés du personnel adéquat.

M. Tremblet met donc au vote nominal *l'amendement qui demande le retrait du poste de responsable de projet à 60% au service du développement social et emploi.*

Résultat du vote

Amato Maurice	non	Halimi Hirsi	non
Boccard Pierre	oui	Hartmann Esther	non
Boccard Yolande	abs.	Hayes Sasà	oui
Brocard Eric	non	Hubert Emile	oui
Cornuz Eric	non	Iswala Placide	non
Deluermoz Cosima	abs.	Jimenay Arthur	abs.
Dimopoulos Elisa	non	Lustenberger Cédric	oui
Dumalle Marcel	non	Luthi Badia	non
Fabre Michel	non	Murciano Claudine	non
Falvo Francesco	abs.	Pachoud Stéphane	abs.
Frauchiger Roger	oui	Serrano Philippe	oui
Gaetanino Marco	non	Squillaci Nicola	abs.
Gerson Moïse	oui	Tiguemounine Sabine	non
Girardet Myriam	oui	Tschudi-Spiropulo Alexandra	non
Grognuz Fabien	oui	Wrzosowski Gregor	oui

Cet amendement est refusé par 14 non, 10 oui et 6 abstentions.

Amendement n°9 (PLR) : retrait du poste d'animateur socio-culturel 60% au service du développement social et emploi pour un coût de CHF 2'868.-

En premier lieu, **M. Grognuz** rappelle que le Conseil administratif a expliqué que l'engagement de personnel en CDD était destiné à un projet précis et d'une durée déterminée. Comme l'animateur socioculturel dont il est question a été engagé dans le cadre des démarches participatives aux Vergers et que celles-ci sont terminées, il en déduit que ce poste n'a plus d'utilité.

Il poursuit en indiquant que l'exécutif a mentionné que ce nouveau poste serait dédié à la Maison citoyenne et qu'à l'occasion d'une commission, il a appris qu'il y avait en moyenne 12 personnes par jour qui fréquentaient ce lieu, lequel bénéficie déjà d'un poste à 40% ainsi que d'un civiliste.

En conséquence, le PLR estime que cette maison est déjà bien dotée en personnel pour s'occuper de la gestion de projets et aider les citoyens à mettre en place de nouveaux projets et qu'elle n'a pas besoin d'un animateur socioculturel.

En premier lieu, **M. Tschudi** fait part de l'existence d'une rumeur selon laquelle les autorités communales ne s'intéressent qu'aux Vergers. Ceci est erroné puisque le Conseil administratif fait des efforts pour réhabiliter d'autres quartiers, notamment les Champs-Fréchets, en discutant avec les promoteurs, les commerçants et les habitants en vue d'y développer diverses activités. Il y a également une énorme

problématique à Cointrin où, là aussi, l'administration a ouvert un dialogue avec ceux qui veulent faire muter ce quartier, tel le Municipal qui a accepté les modifications de zones à Cointrin, mais sans oublier les habitants qui aiment leur quartier et son histoire.

Plusieurs services sont concernés mais c'est le service du développement social et emploi qui intervient au niveau du dialogue avec les habitants. C'est donc parce que l'exécutif a tenu compte des diverses remarques et rencontres qu'il a souhaité étendre ce poste, qui a effectivement été créé en CDD pour les Vergers, aux autres quartiers. **M. Tschudi** relève encore que, lorsqu'il a été dit que les Vergers devaient être exemplaires, il ne s'agissait pas seulement d'être génial mais de servir de modèle et de laboratoire pour les engagements à réaliser dans les autres quartiers de la Commune, où les actions sont actuellement presque inexistantes.

Mme Leuenberger fait remarquer que le Conseil avait validé un poste à 60% pour un quartier (les Vergers) de 3'500 habitants alors que la ville compte actuellement près de 25'000 habitants. Il est donc illusoire de penser qu'un poste à 40% dont l'administration dispose depuis 10 ans suffira à faire le même travail dans toute la Commune.

A titre de comparaison, elle cite la ville d'Yverdon, dont la politique publique est similaire à celle de Meyrin et qui s'apprête à réaliser un écoquartier et s'est inspirée de la démarche de participation citoyenne entreprise aux Vergers. Or, la ville d'Yverdon, qui compte 30'000 habitants, dispose actuellement de quatre postes à 80% pour soutenir la vie de quartier.

Mme Leuenberger conclut en indiquant que le CDD pour les Vergers a déjà été renouvelé deux fois et que la démarche n'est pas terminée puisque 1'500 personnes doivent encore y être accueillies. Il s'agira de conserver les compétences de la personne engagée pour ce quartier afin de les mettre à profit dans le reste de la Commune.

M. Cornuz ajoute qu'une excellente présentation de la Maison citoyenne a été faite récemment aux municipaux et qu'à cette occasion, la travailleuse sociale concernée a pu répondre à toutes les questions. Aussi ne voit-il pas comment on pourrait être plus clair sur les besoins de ce poste pour faire un bon travail de cohésion sociale.

En conséquence, les Verts refuseront cet amendement.

Mme Girardet ayant également assisté à cette commission, elle relève que le cahier des charges de la Maison Vaudagne fixe les mêmes buts et aimerait avoir des explications à ce sujet.

Mme Leuenberger répond que la Maison Vaudagne est effectivement un partenaire dans l'animation socioculturelle et s'est ralliée à la plateforme meyrinoise de l'intégration dans l'optique d'aller vers des populations qui, parfois, ne sortent ni de leur quartier, ni même de chez elles. Toutefois, la Maison Vaudagne vise plus spécifiquement la jeunesse. Or, la Commune a besoin d'une ressource humaine pour coordonner ces différentes actions car elle ne peut pas déléguer toutes ces tâches à un seul partenaire dédié à la jeunesse.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement demandant le retrait du poste d'animateur socioculturel à 60% au service du développement social et emploi.**

Cet amendement est refusé par 15 non, 13 oui et 2 abstentions.

Amendement n°10 (PLR) : ligne 34.200.5004 Location de matériel et équipement - retrait de CHF 5'000.- sur le montant de CHF 9'000.- inscrit au budget

Au nom du PLR, **M. Boccard** précise tout d'abord que son intervention porte sur cet amendement et le suivant, lesquels concernent la démarche participative aux Vergers.

Il poursuit :

"Nous souhaitons retirer du budget et de ses lignes les montants dédiés aux démarches participatives au quartier des vergers. Nous avons voté une enveloppe de CHF 120'000.-, participation de la Commune pour les démarches participatives des Vergers sur trois ans jusqu'à fin 2018, enveloppe garnie des mêmes montants par les propriétaires et les coopératives soit CHF 360'000.- pour trois ans. Dès lors ne comprenons pas pourquoi on inscrit dans le budget une continuité à ces démarches festives.

Les habitants sont pour la plupart déjà installés, la Commune, au travers de moult informations et de nombreux flyers distribués, a plus que rempli sa mission d'accueil, d'information et, j'espère, d'intégration.

Dans notre vision pour que ce que ce quartier vive, il faut que les habitants en prennent possession et commencent eux-mêmes à se fédérer et s'organiser pour animer la vie de quartier. Pour l'ensemble de la population meyrinoise, il semble que seul le quartier des Vergers existe. Les montant alloués les années précédentes, en plus de l'appui apporté par l'administration, ont déjà coûté fort cher aux contribuables meyrinois. Aujourd'hui, on va nous dire qu'il faut encore un peu aider à faire fonctionner le laboratoire des Vergers et, demain, on demandera à la Commune, peut-être et certainement, des sommes bien plus importantes pour finaliser les projets pendants que sont le SPP et l'implantation du fermier urbain.

Il nous semble que dans ces démarches, une partie du Conseil administratif a décidé qu'il irait jusqu'au bout pour aboutir à tout prix. La question est : à quel prix et au détriment de qui si tout cela est en faveur du seul quartier des Vergers ?

Nous désirons garder la tête froide et planifier sereinement et équitablement le développement et l'accompagnement de tous les quartiers qui composent notre commune. C'est pour ces raisons que nous désirons retirer ces montant du budget et, si des dépenses sont effectuées, elles apparaîtront dans les dépassements au compte rendu avec les explications adéquates."

Mme Leuenberger, qui précise que sa réponse concerne les deux amendements, explique que l'expérimentation de la démarche participative dans le laboratoire urbain des Vergers n'est pas terminée puisque les habitants ne sont pas encore tous arrivés. Elle rappelle qu'il s'agit de faire en sorte que ceux-ci s'approprient leur quartier, en adhérant au concept d'écoquartier, tant pour ce qui est de la

qualité de vie que des aspects économiques. L'objectif de la politique menée vise à ce que les habitants soient complètement autonomes et portent ce projet de manière durable. Dans cette optique, le poste qui vient d'être voté est indispensable, de même que le budget qui y est lié, mais il ne sera pas possible de présenter des dépassements, relève **Mme Leuenberger**.

Quant au SPP, il s'agit d'un projet concernant toute la Commune, qui s'intègre dans le projet d'agriculture urbaine et la rénovation de la Ferme de la Planche.

Enfin, elle rappelle l'engagement pris d'aller jusqu'au bout de la démarche participative et de faire ensuite un bilan de la valeur ajoutée de l'investissement consenti. Or, les restrictions budgétaires demandées mettent un coup d'arrêt à ce processus et risquent de fausser l'évaluation finale.

M. Tschudi estime également que les gens doivent prendre leur destin en main mais note qu'il y a précisément de nombreux exemples de ce type aux Vergers, lesquels ont été permis grâce à la stimulation de la Commune.

De plus, il signale que dès le début, les démarches ont mobilisé l'ensemble des Meyrinois dont certains ont déménagé aux Vergers ou le feront un jour. Il ajoute que c'est l'association écoquartier qui a organisé la dernière fête aux Vergers, à laquelle de nombreux Meyrinois n'habitant pas le quartier ont participé, ce qui répond aux souhaits du Conseil.

M. Tschudi fait encore remarquer qu'environ 400 appartements ne sont pas encore habités et six immeubles pas terminés.

M. Cornuz tient à témoigner d'une expérience menée dans le quartier qui est amenée à s'étendre au-delà. Il s'agit d'un groupe de citoyens résidant dans les coopératives, qui réfléchit à un projet de gouvernance participative qu'ils aimeraient exemplaire pour le reste de la cité. Comme l'a souhaité M. Tschudi, il constate que grâce à l'essor donné par l'administration, des habitants s'investissent pour dynamiser leur quartier et la Commune, ce qui permettra en plus de diminuer les problèmes sociaux.

En conclusion, il pense que la démarche participative va porter ses fruits ces prochaines années et qu'il serait regrettable de ne plus la soutenir.

M. Serrano aimerait savoir pour quelle raison l'exécutif n'a pas présenté une délibération plutôt que d'inscrire ces sommes dans le budget.

Mme Leuenberger répond que des délibérations ont été présentées au début de la démarche et que, par souci d'efficacité, les montants ont été inscrits au budget de fonctionnement. Il est vrai qu'une délibération pour assistance à maîtrise d'ouvrage a été votée, dans laquelle des salaires liés à l'équipe technique des Vergers étaient prévus, ce que la surveillance des communes n'autorise pas à faire pour le poste d'assistant aux démarches participatives.

M. Serrano aurait préféré la présentation d'une délibération qui offre plus de transparence qu'un budget. Quant à l'idéalisation de la situation, son parti a été un peu échaudé dans la mesure où tout n'a pas toujours été très transparent et qu'il

était évident que ceci devait faire l'objet d'une délibération et non pas être inscrit dans le budget. Il est en effet arrivé que des lignes budgétaires prévues pour une année soient automatiquement renouvelées, ce que son parti aimerait éviter.

Mme Leuenberger signale que de nombreux d'acteurs locaux, cantonaux, nationaux et internationaux observent la situation aux Vergers, en particulier la démarche innovante de participation citoyenne. Elle ajoute que la délibération du budget fait l'objet chaque année d'une analyse très fine et que Meyrin a la pratique la plus transparente et donne plus de détails que toutes les communes du canton. Elle considère qu'il y a une juste mesure entre donner un signal et mettre un arrêt net à une expérimentation visant à faire un écoquartier exemplaire, qui a été acceptée à l'unanimité de ce Conseil.

M. Serrano fait remarquer qu'il n'est pas question de supprimer tout le budget de la démarche participative mais de le diminuer car le PLR estime que l'administration a suffisamment d'argent pour terminer le processus.

Pour **Mme Leuenberger**, il n'est plus question de politique mais de fonctionnement administratif. En effet, suite à l'amendement n°10, la ligne budgétaire y relative passerait de CHF 9'000.- à CHF 4'000.- et, selon l'amendement n°11, de CHF 38'000.- à CHF 11'000.-. En plus, le PLR motive sa décision en expliquant qu'il ne veut plus allouer de budget aux démarches participatives des Vergers.

Mme Murciano fait part de son point de vue :

"Je trouve qu'il vraiment dommage qu'en raison de problèmes techniques ou de forme, on empêche le citoyen d'être directement au contact d'un projet, d'inclure son point de vue et, de dépasser la défiance qui existe parfois entre la population et les autorités. Ce type de démarche s'applique particulièrement bien aux projets d'une certaine importance comme les Vergers et rencontre souvent un réel succès. La population aime donner son avis, surtout si elle peut le faire de manière simple et spontanée.

Ces phrases émanent des communes suisses qui ont fait toute une étude sur les démarches participatives et je pense que l'on peut entendre ce discours, particulièrement dans les Vergers."

Mme Hartmann a pris note de l'inquiétude vis-à-vis d'une éventuelle pérennisation des financements et, en même temps, d'une sorte de déni de la situation actuelle. Le quartier a accueilli de nombreux habitants et ce n'est pas parce qu'ils sont là que la démarche participative doit s'arrêter, au contraire. Elle a constaté en effet que des conflits étaient apparus, avec même l'instauration de territoires. Aussi, le poste et les moyens demandés sont-ils nécessaires pour faciliter la communication entre les habitants afin qu'il y ait un esprit qui se construise et éviter une augmentation des incivilités et de la tension sociale.

De plus, **Mme Hartmann** espère que les gens tireront un bénéfice de ces démarches qu'ils pourront mettre à profit pour les autres quartiers de la Commune. Elle souhaite en effet qu'il y ait des échanges entre les différents quartiers, elle-même étant engagée dans des associations des Vergers alors qu'elle ne pense pas y habiter un jour

En résumé, il s'agit de réfléchir aux moyens permettant une meilleure intégration et participation des nouveaux habitants. Il va de soi que les Verts refuseront donc ces amendements.

La parole n'est plus demandée, **M. Tremblet** met donc aux voix l'**amendement consistant à retirer CHF 5'000.- sur le montant de CHF 9'000.- inscrit sur la ligne "Location de matériel et équipement"**.

Cet amendement est refusé par 17 non et 13 oui.

Amendement n°11 (PLR) : ligne 34.205004.313 Prestations de services et honoraires + restauration – retrait de CHF 27'000.- sur le montant de CHF 38'000.- pour le porter à CHF 11'000.-

Personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met donc aux voix l'**amendement qui consiste à retirer CHF 27'000.- sur la ligne Prestations de services et honoraires + restauration.**

Cet amendement est refusé par 17 non, 11 oui et 2 abstentions.

Amendement n°12 (PLR) : ligne 01.201000.300 Autorités et commissions - suppression de la vie chère pour le Conseil administratif, ce qui représente un montant de CHF 4'580.-

M. Grognuz reconnaît que la somme est peu importante mais le PLR s'est demandé pour quelle raison le Conseil administratif devrait recevoir une indemnité pour la vie chère. Il tient à préciser qu'il trouve cette indemnité tout à fait normale pour le personnel communal puisqu'elle est mentionnée dans le statut du personnel (*Le Conseil administratif peut accorder une indemnité de vie chère en plus du 13^e salaire calculé sur l'indice de l'année précédente*). Or, il n'est rien stipulé pour l'exécutif.

Il poursuit :

"Nous ne pensons pas que les électeurs meyrinois, en 2015, ont élu des fonctionnaires pour diriger la Commune mais des femmes et des hommes politiques. Nous pensons donc que accorder la vie chère sur une indemnité est un non sens, ce que nous comprenons parfaitement sur un salaire. Nous demandons que le montant de CHF 4'580.- soit retiré du budget. Nous aurions préféré que le Conseil administratif vienne avec une augmentation franche de ses indemnités pour que ces dernières correspondent plus à leur charge de travail réelle."

Mme Murciano trouve totalement incongru de demander une diminution du coût de la vie pour les conseillers administratifs alors qu'ils effectuent un travail à 150% payé à 50%. Elle se demande si les PLR feraient autant de palabres sur les salaires de l'exécutif si ce parti était représenté à l'exécutif.

En conclusion, elle juge cette requête d'autant plus déplacée que les conseillers administratifs font un travail admirable et sont à la limite de ce qu'ils peuvent faire.

M. Gaetanino refusera cet amendement car il considère également que le Conseil administratif n'est pas assez payé.

M. Serrano rappelle à l'intention de Mme Murciano que M. Grognoz a évoqué la question du coût de la vie qui n'est pas prévue dans un règlement concernant les conseillers administratifs, mais que le PLR n'est pas formellement opposé à une réadaptation de leur traitement.

Mme Hartmann ne comprend pas cette remarque dans la mesure où, l'an dernier, les Verts ont présenté un amendement portant sur le traitement des conseillers administratifs, lequel a été refusé parce que les coûts étaient trop élevés. Le Conseil administratif n'a pas proposé de solution à ce problème dont tous sont conscients parce qu'ils font le sacrifice de leurs propres intérêts au bénéfice de ceux de la Commune. En effet, l'exécutif est conscient que l'équilibre budgétaire est plus important que sa propre indemnité, ce dont les Verts le remercie.

En conclusion, **Mme Hartmann** trouve cet amendement mesquin et est d'ailleurs atterrée de voir des amendements déposés pour des sommes ridicules ainsi que le manque de reconnaissance de tout le travail effectué.

M. Grognoz tient à rappeler à cette assemblée que l'amendement présenté par les Verts l'an dernier concernait les jetons de présence aux commissions et non pas une augmentation du traitement des conseillers administratifs.

M. Serrano fait remarquer à Mme Hartmann que l'exécutif meyrinois est le mieux rémunéré du canton après celui de la ville de Genève. Il estime que, si l'on veut augmenter le taux d'activité des conseillers administratifs, il faudrait passer à un taux de 75% ou avoir cinq conseillers afin de conserver un gouvernement de milice dont les membres pourraient se réintégrer dans la vie professionnelle après leur mandat.

M. Jimenay indique que les PDC sont partagés et auront donc la liberté de vote.

La parole n'est pas demandée et **M. Tremblet** met donc aux voix *l'amendement demandant de supprimer la vie chère pour le Conseil administratif*.

Cet amendement est refusé par 17 non, 11 oui et 2 abstentions.

Amendement n°13 (PLR) : ligne 02.201.001.313 Prestations de service et honoraires – mandat d'achats durables - diminution du montant de CHF 20'000.- pour le porter à CHF 209'500.-

M. Grognoz donne lecture de la position du parti libéral-radical:

"L'année dernière, la majorité de notre Conseil a accordé un montant de CHF 38'000.- pour demander un soutien à la mise en place de la nouvelle politique des achats durables au sein de notre commune. Je rappelle au passage qu'il existe un guide à disposition des administrations publiques de l'Etat de Genève pour les achats durables.

Durant l'étude du budget, j'ai posé la question de savoir si ce montant avait été utilisé durant l'année 2018. Le Conseil administratif m'a répondu que le montant n'avait pas été utilisé car la personne qui devait se charger de cette nouvelle politique publique n'a pas encore pris ses fonctions. J'ai appris hier, par la bouche d'un conseiller municipal vert, que cette personne entrera en fonction en février 2019.

Pour le budget 2019, le Conseil administratif demande une augmentation de CHF 20'000.- sans avoir pu se rendre compte de l'utilisation de ces CHF 38'000.- vu que la personne qui devait commencer n'est pas encore là. Dans un principe de gestion prudente des finances communales, nous pensons que le montant accordé est largement suffisant et n'a pas besoin d'être augmenté. Nous serons ouverts à une augmentation lors de la présentation du premier rapport et recommandations sur les achats durables."

Mme Leuenberger indique que la déléguée à la gestion durable n'a effectivement pas été engagée en 2018 et qu'elle entrera en fonction en février 2019. L'augmentation budgétaire de CHF 20'000.- correspond à la période d'engagement et lui permettra d'agir dès son arrivée en faisant appel au consultant externe nécessaire pour mettre en œuvre les changements en lien avec le développement durable.

Il s'agit de la même procédure que celle adoptée lors de l'engagement du chargé de la santé et sécurité au travail, lequel dispose également d'un budget lui permettant de mettre en œuvre diverses démarches en lien avec son travail.

M. Tschudi ajoute qu'en commission, où le poste a été présenté, il a été discuté des moyens dont la personne engagée aurait besoin pour mettre en pratique cette politique et que ceci a été accepté par les commissaires.

En référence à l'amendement suivant, **M. Amato** dit ne pas comprendre la démarche du PLR. En effet, celui-ci veut réduire les imprimés, ce à quoi les Verts sont évidemment favorables. Par contre, d'un autre côté, ils veulent supprimer le budget visant à faciliter le développement durable qui permettrait de diminuer les déchets.

M. Grognuz pense qu'il faut faire la distinction entre le mandat pour des achats durables, qui sera donné à une entreprise privée, et la personne qui fera un travail de réflexion et d'analyse en vue d'émettre des recommandations. Il estime que cet employée n'aura pas immédiatement besoin d'un budget à cet effet et qu'en outre, le montant de CHF 38'000.- sera suffisant.

Personne d'autre ne voulant prendre la parole, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement** qui consiste à enlever le montant de CHF 20'000.- de la ligne Prestations de service et honoraires – mandat d'achats durables.

Cet amendement est refusé par 17 non, 12 oui et 1 abstention.

Amendement n°14 (PLR) : ligne 02.201004.310 Imprimés - communication et relations publiques - diminution de 10% sur le montant de CHF 358'100.- pour le ramener à CHF 322'290.-

M. Gerson fait part de la position du PLR :

"A l'heure du numérique et du zéro papier, nous nous devons de communiquer de manière responsable et ciblée dans un souci permanent d'efficacité et d'écologie. Cela devrait par conséquent se traduire par une forte diminution des supports papier. Nous devrions prendre des décisions qui devraient nous permettre d'atteindre notre population autrement qu'en l'arrosant de flyers, de papiers gaufrés cartonnés ou dorés coincés au milieu de tous les autres spams. Cet amendement devrait enthousiasmer la gauche qui a soumis une initiative populaire pour bannir les panneaux d'affichage dans les rues par souci d'écologie.

Nous nous devons de mieux communiquer et pas de plus communiquer car une overdose de flyers consisterait à faire du bruit sans être entendus. Il est vrai qu'à ce jour, les supports numériques onéreux dans lesquels nous avons investis n'ont apporté que peu d'effets visibles sur la fréquentation de la population à nos activités ou sur l'implémentation du sentiment d'inclusion.

Nous ne nous épargnerons pas le travail d'une analyse ciblée qui permettra d'apporter des résultats tangibles et mesurables avec des moyens plus raisonnables. Nous sommes conscients que les supports papiers restent encore utiles pour une partie de la population mais nous vous rappelons que de plus en plus de seniors se sont déjà mis aux réseaux sociaux et à l'utilisation des supports électroniques, et qu'il faudrait continuer à les encourager, faute de quoi nous favoriserions davantage leur isolement à terme. Il existe de nombreuses études que je vous ferai volontiers parvenir sur les fractures numériques et les propositions pour lutter contre l'exclusion des seniors avec les moyens d'aujourd'hui. L'innovation et l'écologie sont des valeurs chères à notre commune et il est donc grand temps de démontrer que nous sommes capables de relever ces nouveaux défis.

C'est pour ces raisons que nous souhaitons réduire le budget des imprimés et autres publications de 10% afin d'encourager nos experts à provoquer le changement tant attendu."

Mme Leuenberger aimerait savoir sur quelle base une réduction de 10% est proposée. Elle note que la ligne en question n'augmente pas, ce qui implique qu'il n'y aura pas d'augmentation des imprimés alors que la population va s'accroître, et en déduit qu'il y a donc déjà un effort d'entrepris. De plus, la majeure partie du montant inscrit sur cette ligne budgétaire est liée à des transferts de budgets dus à la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé (MCH2). Elle ajoute qu'un solde de CHF 8'000.- correspond à la campagne de sensibilisation contre les pigeons qui ne sera pas reconduite en 2019. Enfin, une très légère augmentation de CHF 3'000.- est demandée pour produire à l'interne la restitution de la démarche participative quant à la nouvelle mairie afin d'avoir une sorte de mode d'emploi permettant de valoriser ce qui a été fait et de pouvoir reproduire cette démarche à d'autres projets à l'interne.

M. Amato note que le PLR veut d'ores et déjà mettre un immense objectif à la responsable du développement durable en lui demandant de diminuer de 10% les imprimés alors que la population va augmenter de près de 20%.

Il indique que les Verts sont également préoccupés de l'augmentation des imprimés mais estiment que l'information à la population est d'autant plus importante que, comme on peut le constater sur Facebook, les gens s'énervent parfois très rapidement faute d'information. Il trouve donc cet amendement prématuré mais espère qu'il y aura une diminution de cette ligne budgétaire l'an prochain.

M. Gaetanino acceptera cet amendement car une baisse de 10% est raisonnable. Il a d'ailleurs constaté la présence de plusieurs flyers joints à la convocation du Conseil, ce qui est inutile puisque l'information est déjà disponible sur internet.

M. Gerson relève que M. Amato a mentionné le recours à internet et Facebook par les habitants et se demande pour quelle raison avoir un site internet si l'on continue à diffuser les informations par le biais de papier. Lui-même regrette de recevoir des flyers à profusion malgré un autocollant "Pas de pub" sur sa boîte aux lettres. Il note que ce n'est pas parce que la population augmente que l'information par le biais d'internet est plus onéreuse. A ce sujet, il constate que le site internet communal a été refait mais qu'il n'y a visiblement eu aucune recherche sur les possibilités d'allègement des processus administratifs grâce à cet outil.

Pour **Mme Leuenberger**, le fait de changer de support ne diminue pas la charge de travail de l'administration car le contenu de la communication est le même.

Elle en profite pour faire remarquer que le passage à un support numérique n'est pas garant du respect du développement durable et de l'environnement car la "data" virtuelle a un impact environnemental, un email représentant environ 7 octet d'énergie.

Selon **M. Jimenay**, s'il y a peut-être certains excès, il faut néanmoins être conscients que tout le monde n'est pas à la pointe de la technique aujourd'hui. Aussi, même s'il comprend ses arguments, invite-t-il le PLR à revoir sa position car la réduction budgétaire souhaitée est trop importante. Il indique que le PDC serait prêt à accepter une réduction de l'ordre de CHF 15'000.-.

M. Cornuz étant professionnellement en contact avec les personnes souffrant de la fracture numérique, en particulièrement âgées, il pense qu'il est trop tôt pour passer entièrement au numérique. Si la nouvelle génération pourra effectivement se passer entièrement des flyers, les changements doivent être progressifs afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

De plus, il rejoint Mme Leuenberger sur la question de la dépense énergétique occasionnée par le numérique.

Mme Girardet est du même avis mais accepte toutefois de suivre la proposition du PDC de diminuer le crédit de CHF 15'000.-.

M. Gerson note qu'il n'est pas question de supprimer les flyers mais de les diminuer car il y a actuellement trop de communication. Cependant, il annonce que les PLR acceptent de se rallier à la proposition du PDC.

M. Jimenay indique à M. Cornuz que c'est dans le même ordre d'idée que le PDC a proposé de changer progressivement de pratique. De plus, il invite l'hémicycle à lire les livres de Joël de Rosnay qui traitent de la communication du futur.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement consistant à diminuer de CHF 15'000.- le budget pour les imprimés, communication et relations publiques.**

Cet **amendement** est **accepté par 17 oui et 13 non.**

Amendement n°15 (Verts) : ligne 62.901000.424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services (Ventes de billets et abonnements) - maintien du prix d'une Flexicard à CHF 38.- (au lieu de CHF 40.-), soit une baisse du montant global de CHF 12'830.-

M. Amato explique que les Verts souhaitent maintenir le coût des Flexicards à CHF 38.- au lieu de CHF 40.-, en précisant que si certaines communes les vendent plus cher, elles ne coûtent que CHF 35.- dans d'autres communes.

Il indique que cette offre rencontre un grand succès et la Commune fait déjà CHF 2.50 de bénéfice par Flexicard. Avec l'arrivée du module permettant de réserver les cartes directement sur le site internet communal, les cartes seront quasiment toutes vendues alors qu'actuellement 95% des cartes sont vendues, ce qui est déjà un taux exceptionnel.

Enfin, il signale que les Verts demandent le vote nominal.

M. Serrano annonce qu'il ne prendra pas part au débat ni au vote sur cet objet.

La position du PLR a évolué depuis l'an dernier indique **M. Grognoz** qui trouve que le montant de CHF 40.- n'est pas élevé pour prendre tous les transports publics pendant une journée dans toute la Suisse. Il ajoute que le montant demandé par Meyrin est l'un des plus bas du canton.

En conclusion, le PLR refusera cet amendement.

M. Jimenay note qu'une carte CFF journalière permet de se déplacer de 6h00 à 5h00 le lendemain. Il cite encore les coûts d'une telle carte dans quelques communes : ville de Genève, Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg CHF 45.-; Lancy CHF 44.-; Bernex et Onex CHF 42.-, Perly-Certoux CHF 40.-.

Eu égard au travail occasionné à l'administration, il trouve normal de demander un tel prix aux concitoyens. Enfin, un habitant ayant vraiment besoin d'une aide pour payer une carte journalière peut toujours avoir recours aux services sociaux communaux.

Par conséquent, le PDC refusera cet amendement.

Mme Girardet annonce que les membres du MCG le refuseront également car ils estiment le coût de cette carte raisonnable.

Si elle constate que de nombreux jeunes renoncent à ces cartes pour préférer des billets dégriffés dont les prix sont très bas, **Mme Tiguemounine** regrette cependant que Meyrin ne conserve pas un prix attractif pour ces cartes qui sont très prisées en semaine par les personnes âgées et le week-end par les familles.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met donc au vote nominal *l'amendement consistant à ramener le prix des cartes journalières CFF à CHF 38.-.*

Résultat du vote

Amato Maurice	oui	Halimi Hirsi	oui
Boccard Pierre	non	Hartmann Esther	oui
Boccard Yolande	non	Hayes Sasà	non
Brocard Eric	oui	Hubert Emile	non
Cornuz Eric	oui	Iswala Placide	oui
Deluermoz Cosima	non	Jimenay Arthur	non
Dimopoulos Elisa	oui	Lustenberger Cédric	non
Dumalle Marcel	oui	Luthi Badia	oui
Fabre Michel	oui	Murciano Claudine	oui
Falvo Francesco	non	Pachoud Stéphane	non
Frauchiger Roger	non	Squillaci Nicola	non
Gaetanino Marco	oui	Tiguemounine Sabine	oui
Gerson Moïse	non	Tschudi-Spiropulo Alexandra	oui
Girardet Myriam	non	Wrzosowski Gregor	non
Grognuz Fabien	non		

Cet **amendement** est **refusé par 15 non et 14 oui.**

(M. Serrano n'a pas pris part au vote)

M. Amato demande de repousser le vote de l'amendement n°16 (impôt sur les chiens) car son approbation impliquerait un budget déficitaire, ce qui n'est pas légal.

Amendement 17 (Verts et PLR) : ligne 01.178.585, retrait de CHF 22'500.- sur le budget d'investissements relatif au changement de la moquette de la ferme de la Golette.

Mme Hartmann indique que les Verts trouvent trop précoce le changement de cette moquette puisque la salle devra probablement être réaménagée après les prochaines élections en raison de l'augmentation du nombre de conseillers municipaux. D'ailleurs, elle se demande si cette moquette est vraiment nécessaire.

Quoi qu'il en soit, elle juge cette dépense d'autant moins prioritaire qu'il a été question toute la soirée de budget rationnel et d'austérité.

M. Serrano annonce que le PLR est d'accord avec cet amendement et invite l'exécutif à réfléchir aux modifications à faire dans la salle du Conseil municipal en vue de l'accueil de 35 conseillers municipaux en 2020.

M. Devaud explique que le service de gérance et entretien des bâtiments a proposé le remplacement de cette moquette du fait qu'elle est très tachée et a 23 ans d'existence, mais il n'est pas opposé à cet amendement. Quant à la question des aménagements à faire d'ici 2020, ce dossier est à l'étude au sein du service.

Personne d'autre ne voulant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement consistant à retirer le montant de CHF 22'500.- pour le changement de la moquette de la salle du Conseil municipal.**

Cet **amendement** est **accepté par 29 oui et 1 abstention.**

Amendement n°18 (M. Gaetanino) : ligne 01.100.317 - suppression du montant de CHF 45'000.- consacré à la sortie de fin de législature du Conseil municipal

Alors que le Municipal demande aux employés de faire des efforts et baisse les prestations pour la population, **M. Gaetanino** considère qu'il doit donc montrer l'exemple. A cet effet, il cite M. Fabre qui a évoqué le même argument lors de la discussion portant sur l'amendement relatif aux commissions élargies et Mme Hartmann qui parle d'austérité. Aussi trouve-t-il inopportun que les municipaux partent quatre jours tous frais payés. Il tient à préciser qu'il était déjà opposé à cette sortie lors de la précédente législature et n'y a d'ailleurs pas pris part. Il invite les conseillers à demander l'avis de leurs connaissances à ce sujet.

M. Gaetanino trouve ce budget injustifié, contrairement aux jetons de présence des commissions élargies lors desquelles un travail est fourni, ce qui n'est pas le cas de la sortie de fin de législature.

En conclusion, il demande le vote nominal mais personne ne le soutient dans sa demande.

Si le parti socialiste est sensible à son argumentation, **M. Fabre** relève toutefois que ces sorties de fin de législature font partie de la tradition des communes genevoises et sont organisées quasiment partout. Par conséquent, les membres de son parti n'approuveront pas cet amendement mais s'abstiendront. Ils estiment en effet que cette sortie pourrait éventuellement être supprimée si la Commune est en difficultés budgétaires.

M. Serrano indique que les libéraux-radicaux rejoignent quasiment l'avis des socialistes. Ils trouvent positif que, après cinq ans de travail, les conseillers se retrouvent entre eux sans discuter de politique et notent que, réparti sur cinq ans, le budget pour ce voyage est faible. Par conséquent, le PLR laissera la liberté de vote à ses membres.

Si toute tradition peut être remise en cause concède **M. Cornuz**, celui-ci regrette toutefois que M. Gaetanino n'ait pas participé à la sortie des conseillers à Marseille. En effet, il aurait alors pu constater que, si les conseillers ont effectivement pu profiter d'un lieu de villégiature, ils en ont également profité pour saisir la richesse, la culture et la beauté architecturale de cette belle ville. En outre, ils ont pu discuter de manière informelle entre conseillers, tous partis confondus, et ainsi renforcer les liens. A ce sujet, il reconnaît qu'il serait peut-être plus judicieux d'organiser cette sortie en début de législature.

Il conclut en indiquant que les Verts ayant des avis divergents à ce sujet, ils auront également la liberté de vote.

Pour **Mme Girardet**, il ne faut pas oublier l'aspect culturel et instructif de ces voyages et elle relève à titre d'exemple l'intérêt urbanistique du séjour à Copenhague. Elle considère en outre que c'est aussi une manière de remercier les conseillers qui ont ainsi l'occasion de se retrouver hors des affaires politiques, ce qui permet de voir les gens sous un autre angle.

De plus, elle note que la sortie aura lieu une fois tous les cinq ans au lieu de quatre alors que les magistrats des communes genevoises se retrouvent chaque année à l'occasion d'un voyage de trois jours. Elle estime que c'est une bonne manière de clôturer une législature tout en reconnaissant qu'il serait peut-être préférable de l'organiser en début de législature.

En conclusion, le MCG refusera cet amendement.

M. Jimenay remercie Mme Girardet d'avoir évoqué le voyage à Copenhague et relève que la visite de Malmö est probablement à l'origine du quartier des Vergers. Si les conseillers peuvent avoir quelques regrets au vu de ce qui a été réalisé aux Vergers, cette visite a cependant permis aux conseillers de se mettre d'accord alors qu'il y avait de nombreuses divergences au début de projet.

Par conséquent, le PDC refusera cet amendement.

M. Gaetanino tient à faire remarquer que l'on peut aussi renforcer les liens en restant à Genève ou lors d'un voyage payé par les conseillers. Il ajoute qu'il ne participera pas au voyage de législature à Porto mais souhaite à tous un bon séjour.

Personne d'autre ne demandant à s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement** consistant à retirer la somme de CHF 45.- destinée au voyage de fin de législature.

Cet amendement est refusé par 10 non, 2 oui et 17 abstentions.

M. Tremblet signale que M. Gaetanino a retiré son amendement n°19 concernant la suppression de la subvention de CHF 1'000.- relative à l'Amicale des sénateurs.

Amendement n°20 (M. Gaetanino) : retrait de 20% de poste supplémentaire pour la responsable de l'accueil des publics au Théâtre Forum Meyrin

M. Gaetanino ne comprend pas la justification d'une augmentation du temps de travail pour l'accueil du public, le nombre de spectacles n'ayant pas fortement augmenté.

Mme Leuenberger précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste mais d'un complément de 20% pour le poste à mi-temps permettant d'assurer l'accueil du public ainsi que celui de toutes les manifestations ayant lieu dans le bâtiment. Si celles-ci n'ont pas augmenté, elles sont d'une intensité extrême car le bâtiment comprend plus de 34 espaces exploitables chaque jour. L'employée qui occupait ce poste depuis 20 ans a pris sa retraite et son successeur a souhaité améliorer le concept d'accueil au sein du bâtiment et mieux recruter et former les jeunes placeurs participant au pool d'accueil.

Ce supplément de 20% est demandé pour la deuxième fois afin de mettre un terme aux heures supplémentaires récurrentes de l'employé actuel. Il s'agit donc de régulariser une situation problématique depuis plusieurs années.

M. Amato trouve regrettable de renoncer à cette augmentation du taux d'activité qui empêcherait les associations de travailler avec les ressources humaines sur place. Il invite donc l'assemblée à le refuser.

Mme Girardet annonce que le MCG soutiendra ce poste et refusera donc cet amendement.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement demandant de retirer le 20% de poste supplémentaire attribué au Théâtre Forum Meyrin**.

Cet amendement est refusé par 29 non et 1 oui.

Amendement n°16 (MCG) : ligne 91.010000.403. Impôt sur les chiens - suppression de l'impôt sur les chiens qui représente un total de CHF 50'000.-.

Avant la présentation de cet amendement, **M. Amato** fait remarquer que, en raison des différents votes de ce soir, le budget est maintenant excédentaire de CHF 46'378.-. Le MCG doit donc présenter une augmentation de revenus ou une diminution de charges de l'ordre de CHF 3'622.- afin que cet amendement puisse être voté.

La séance est suspendue afin que l'administration puisse faire les différents calculs.

M. Tremblet indique que le PLR propose un amendement supplémentaire qui consiste à supprimer encore CHF 5'000.- la ligne 02.201.004.310 "imprimés et flyers".

M. Amato rappelle que les personnes opposées à l'impôt sur les chiens avaient comme principal argument que le chien était un animal de compagnie pour les

gens qui vivent seuls. Les Verts ne remettent pas en cause cet aspect social mais il faut reconnaître que les chiens ont un certain coût pour la Commune. En effet, celle-ci met à disposition deux parcs à chiens, dont les terrains sont loués et qui doivent être entretenus par les services communaux, sans oublier le coût de nettoyage des déjections que certains propriétaires ne ramassent pas.

Aussi, cet impôt correspondant à un principe cher aux Verts, à savoir le principe du pollueur/payeur, estiment-ils que cet impôt doit être réintroduit.

Afin que les gens se rendent compte de l'impact financier pour les propriétaires de chiens, **M. Amato** indique que cet impôt de CHF 50.- par an représente 13.5 centime par jour alors qu'il estime le coût des croquettes à plusieurs dizaines de francs chaque mois. En plus, si les propriétaires ne sont pas en mesure de payer cette taxe, ils peuvent toujours faire appel aux services sociaux.

Enfin, il va de soi que les Verts sont opposés à la baisse supplémentaire de CHF 5'000.- pour les imprimés et flyers.

Mme Girardet fait remarquer qu'en réalité, les propriétaires de chiens paient CHF 107.- pour le premier chien, CHF 145.- pour le deuxième et CHF 205.- pour le troisième. Il ne s'agit donc pas de CHF 50.- mais de doubler l'impôt cantonal, auquel il faut ajouter CHF 1.- pour l'assurance complémentaire des chiens errants et CHF 4.- pour la lutte contre les épizooties.

Quant aux problèmes des déjections canines, elle a plutôt constaté dans la Commune la présence de mégots et divers déchets que de crottes.

M. Amato note que la Commune ne perçoit que CHF 50.- d'impôt pour les chiens et n'est pas responsable de l'impôt cantonal. Il ajoute encore que toutes les communes de taille comparable à Meyrin ont un impôt sur les chiens de 100 centimes additionnel, et que seule la commune de Vernier ne fait payer que 50 centimes.

M. Serrano, qui relève que les PLR sont d'accord avec le principe du pollueur/payeur mais sont allergiques aux impôts, indique que ceux-ci ne veulent pas faire payer des personnes en difficultés financières ni réintroduire un impôt.

La Commune ayant un budget équilibré, il préfère diminuer une ligne budgétaire dans le budget de fonctionnement plutôt que de remettre ce type d'impôt qui ne sert à rien et n'est pas juste.

M. Fabre mentionne que, pour le groupe socialiste, tout ceci relève du bricolage un peu douteux et il va donc s'opposer aux deux amendements. En ce qui concerne le principe du pollueur/payeur, il propose aux conseillers de se promener dans la Commune et, au vu des nombreuses caninettes et distributeurs de sacs, de constater ainsi que les chiens ont un coût important.

M. Gaetanino acceptera ces deux amendements car les chiens apportent beaucoup à l'être humain et sont plus fidèles. Il serait regrettable que des gens renoncent à avoir un chien en raison de cet impôt.

M. Hubert annonce que l'UDC approuvera les deux amendements.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met donc au vote l'**amendement consistant à retirer la somme de CHF 5'000.- sur la ligne Imprimés - communication et relations publiques.**

Cet **amendement** est **accepté par 17 oui et 13 non.**

Il est ensuite procédé au vote de l'**amendement demandant la suppression de l'impôt sur les chiens.**

Cet **amendement** est **accepté par 17 oui et 13 non.**

Tous les amendements ayant été mis au vote, **M. Tremblet** donne la parole aux partis pour leurs prises de position.

Mme Hartmann fait part de la position des Verts :

"Tout d'abord, je souhaite remercier Mme Girardet pour son courageux rapport. Il n'est pas simple de synthétiser les très nombreuses questions des commissaires dans un rapport concis. Certains d'ailleurs ont la fâcheuse habitude de se répéter d'années en années, il aura fallu pas moins de 10 séances de commissions de finances élargies pour traiter ce budget. Il a dû être difficile de distinguer les éléments indispensables de ceux plus anecdotiques, voire inutiles. Nous saluons aussi le Conseil administratif et Mme Favre de Oliveira pour la qualité de leurs réponses et, surtout, leur patience.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite exprimer, au nom des Verts, la déception et le mécontentement envers l'attitude de certains groupes politiques durant ces dernières semaines. Tous les groupes politiques s'étaient engagés à respecter une certaine méthode de travail, afin de permettre à tous de travailler le plus efficacement possible. Hélas, nous sommes forcés de constater que cela n'a pas été respecté. Par conséquent, nous nous sommes retrouvés hier soir et aujourd'hui avec 22 amendements, dont la majorité n'ont pas été transmis durant la commission prévue à cet effet. Citons les 13 amendements du PLR par exemple. Visiblement certains groupes ont du mal à tenir leurs promesses.

Parlons maintenant de ce budget.

Ne nous trompons pas, il s'agit d'un budget d'austérité, où le principe de précaution l'a nettement emporté sur toute autre forme de décision.

Alors que nous accueillons 4'300 nouveaux habitants, soit une augmentation de 18% de la population meyrinoise, et que de nouvelles charges sont attribuées à la Commune, notre budget vise un équilibre comptable mais avalise une diminution des prestations envers la population.

En effet, certains projets seront reportés à plus tard. Il est prévu une diminution des prestations à la population, et le Conseil administratif se contente de demander des financements de postes strictement nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Les postes proposés dans ce budget sont ceux qui ont été refusés ces dernières années mais dont la nécessité se fait de plus en plus pour la bonne marche des affaires communales. Il est aussi demandé que certains postes soient pérennisés afin de stabiliser un personnel reconnu pour ses compétences et ses expertises spécifiques.

Pourquoi une attitude si prudente ? Le Conseil administratif ne dispose ni des données ni des outils suffisamment précis lui permettant d'estimer les futures recettes fiscales de notre commune. De même, il se trouve dans l'incapacité de déterminer les conséquences des prochains modes de répartition fiscale entre communes, canton et Confédération. Cela nous met dans une situation que l'on pourrait qualifier de "cécité fiscale temporaire".

Un budget d'austérité aura forcément des conséquences, tant auprès de la population que des personnes travaillant au sein de notre administration. Ce parti-pris nous pose problème car nous sommes conscients que les options prises par le Conseil administratif vont plonger dans l'inconfort des employés communaux ainsi que les habitants de la Commune.

Quelles auraient été les possibilités pour éviter cela ? Peut-être une augmentation du centime additionnel et, de facto, des recettes fiscales ? Notre groupe n'a pas soutenu hier un amendement allant dans ce sens. Cela nous semblait en effet trop prématuré et pas assez préparé pour avoir un sens avec la réalité actuelle. Le manque d'informations sur les recettes fiscales met vraiment la Commune dans la situation d'un avion perdu dans le brouillard. Il est important de sortir de ce brouillard avant de choisir la route à prendre. Sera-t-il nécessaire de rajouter du carburant afin de continuer le vol ? Probablement. Une fois la visibilité clairement établie, nous pourrions envisager de soutenir l'augmentation d'un centime additionnel.

Cela ne nous empêche pas de regretter que l'essentiel des efforts soit fourni par les employés de la Commune. Ce traitement nous semble inéquitable. Il aurait été plus juste de partager également cet effort au niveau du Conseil municipal, par exemple en rationalisant son fonctionnement. Il nous paraissait pertinent que nous, conseillers municipaux, réfléchissions à une utilisation plus rationnelle et économe des moyens financiers et logistiques mis à notre disposition.

Pour cette raison, nous avons soutenu un amendement socialiste qui demandait de diminuer le budget alloué aux commissions élargies. Nous estimons que celles-ci ont tendance à devenir plus fréquentes mais sans augmenter l'efficacité réelle du travail de conseiller municipal. Nous nous attendions que la droite, si attachée aux notions d'efficacité, d'économie des échelles ou de rationalisation, soutienne avec enthousiasme cet amendement. Quel fut notre étonnement d'entendre la droite nous expliquer l'importance de maintenir le financement du Conseil municipal tel quel. Visiblement, pour celle-ci, l'austérité s'applique aux autres mais pas à soi-même. Preuve en est un amendement du PLR demandant que les indemnités des conseillers administratifs ne soient plus adaptées à la vie chère. Il n'y a pas de petites économies, n'est-ce pas ?

Pour notre part, nous resterons très attentifs aux conditions de travail des employés et demanderons régulièrement au Conseil administratif de faire le point en matière de ressources humaines. Est-ce que l'absentéisme augmentera en raison de l'épuisement du personnel ? Est-ce que les activités seront plus ralenties que prévues ? Voici des questions qui demeurent encore ouvertes... Questions qui ne semblent nullement préoccuper le PLR. Comment peut-on demander la suppression de lignes budgétaires comportant l'engagement indispensable de personnel tout en reconnaissant que le budget élaboré par le Conseil administratif est raisonnable ? Est-ce par idéologie, par méfiance dogmatique ? Est-ce, comme

l'oncle Picsou, pour garder précieusement chaque pièce d'or et s'y baigner avec délectation ? Nous avons en mémoire les conséquences pour l'entourage d'une telle attitude. Admettre que les affaires communales sont bien gérées tout en remettant en question les options choisies démontre combien une position dogmatique peut rendre confus et incohérent les avis d'un groupe politique.

Pour les Verts, il est nécessaire de développer des politiques publiques claires et précises. Nous sommes conscients que les ressources financières de notre commune sont limitées, comme celles de notre planète. Il est donc indispensable de les gérer en respectant au mieux les équilibres délicats qui favorisent les ressources disponibles. Nous privilégions une vision durable de la gestion communale, que cela concerne notre environnement, la mobilité, notre culture ou nos finances.

Cela conduit les Verts à refuser certains amendements, pourtant, à première vue en adéquation avec leurs valeurs. Ainsi, celui concernant la suppression de l'impôt sur les chiens. Les chiens sont des êtres précieux. Ils sont des compagnons loyaux et constituent parfois le seul rempart contre la solitude des personnes. Réintroduire l'impôt communal peut être considéré comme profondément injuste envers une personnes vulnérable. Or, après vérification, nous nous sommes rendus compte que cette taxation coûterait environ de 27 centimes par jour aux personnes, dont 13.5 pour la Commune, pour un seul chien.

En plus, si l'on souhaite tellement lutter contre l'isolement des personnes vulnérables, ne serait-il pas plus adéquat de renforcer les infrastructures sociales et associatives de la Commune, au lieu de proposer la suppression de structures permettant de vrais lieux d'échanges ou, parfois, de refuser l'adoption de certains postes ? Or, souvent, les partis qui se présentent en défenseur des personnes vulnérables, surtout âgées, sont ceux qui refusent la mise en œuvre d'une vraie politique de cohésion sociale. Ainsi, cette année, la droite a accepté à l'unanimité la disparition des repas de midi à Meyrin les Bains. Repas qui avaient un franc succès et permettaient à des personnes âgées de se rencontrer et d'échanger collectivement. Proposer des mesurette ne revient il pas à jeter de la poudre aux yeux aux électeurs potentiels, c'est à ça que revient l'impôt sur les chiens.

Citons aussi l'amendement exigeant que la Commune offre aux personnes célébrant un mariage à Meyrin un stylo souvenir d'une marque locale. "Caran d'Ache au lieu de Parker", c'est écologique, c'est privilégier l'économie locale. Si nous partageons, à première vue, cette vision, nous ne savons pas dans ce cas si le local est vraiment du local. Quelles matières premières sont utilisées, quels sont les différents lieux de production ? Nous n'en savons rien. C'est pourquoi nous préférons la mise en place d'une vraie politique en développement des achats durables. La prochaine intégration d'un préposé au développement durable sera le seul moyen de vérifier si ce qui nous paraît durable l'est vraiment.

Notre groupe a adopté une attitude responsable envers ce budget. Nous n'avons pas posé d'amendement à l'emporte pièces, au contraire de certains groupe politiques. L'exemple de la diminution de CHF 5'000.- sur les imprimés écrit véritablement sur un coin de table restera dans les annales. Visiblement, pour la droite, se contredire sur un même sujet au cours d'une même soirée ne pose pas problème, ou est-ce qu'elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer ? Cela expliquerait les nombreuses incohérences que nous avons observées ce soir.

C'est cette attitude qui pousse notre groupe à accepter ce budget malgré les réticences que nous avons décrites plus haut. Toutefois, nous pensons que la "décision de ne rien décider de trop risqué pour la Commune" n'est pas une option viable à long terme. Dans les temps à venir, notre commune sera confrontée à de nombreux défis, non seulement financiers mais également sociaux, culturels, et environnementaux. D'ailleurs nous souhaitons que le Conseil administratif nous informe très rapidement des résultats fiscaux finaux de 2018 pour que nous puissions peut-être adapter par des délibérations les décisions prises ce soir à la réalité.

Le climat se dérègle (pensons à la Californie et aux incendies qui la ravagent actuellement). Cela aura pour conséquence au niveau planétaire une modification de la répartition des ressources. Notre monde va se complexifier. Cela va également être le cas pour notre commune. Nous avons la chance d'avoir encore le temps et les moyens de nous y préparer.

En effet, il faut aussi se donner les outils pour préparer la transition écologique et économique qui aura certainement lieu. Nous devons nous donner les moyens politiques, financiers et logistiques pour y arriver. Cela passe par l'encouragement et l'implication des citoyens de notre commune (au travers des démarches participatives, du soutien aux associations, etc.), le développement d'une économie de proximité, d'une agriculture locale et urbaine, et le développement d'une politique des achats public responsables et durables.

En résumé : établir les priorités politiques et budgétaires. Ralentir des projets, décider de tolérer des diminutions des prestations envers la population ne constituent pas une solution viable à long terme. La procrastination budgétaire n'est pas une solution. Il s'agira donc pour la Commune, une fois le calcul des recettes fiscales clairement établi, de prendre les mesures qui s'imposeront logiquement.

Les Verts espèrent que le prochain exercice budgétaire sera plus visionnaire et répondra enfin aux réels besoins de la Commune et de ses habitants."

En premier lieu, **M. Gaetanino** tient à saluer le travail de l'administration, en particulier de la responsable du service des finances qui a toujours répondu aux questions précises des commissaires, et remercie Mme Girardet pour son rapport.

Quant au budget, il se dit très déçu de ce budget d'austérité vis-à-vis des employés et de la population en raison d'une baisse des prestations. Il considère que cela dénote un manque de courage de la part du Conseil administratif qui n'a pas voulu prendre le moindre risque en mettant toute la responsabilité de l'équilibre budgétaire sur le personnel et la population.

M. Gaetanino salue également le manque de courage de la Gauche qui, année après année, propose d'augmenter le centime additionnel, même quand ce n'est pas nécessaire, mais ne l'évoque pas quand il faudrait le faire comme cette année. Il note que les Verts soutiennent le budget et se vantent d'avoir voulu baisser les jetons de présence des conseillers municipaux mais refusent de toucher au voyage de fin de législature. Or, ceci aurait été l'occasion de montrer à la population que les politiques faisaient également un effort.

Il termine en indiquant qu'il refusera ce budget.

M. Serrano fait part de la position de son parti :

"Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier Mme Girardet pour son rapport exhaustif et de qualité relatant nos travaux de commission. Le PLR souhaite également remercier le Conseil administratif et l'administration, en particulier la cheffe du service des finances, pour le travail considérable fourni dans la préparation des documents soumis à l'étude.

Au sujet de l'étude du budget et du processus budgétaire

Notre parlement de milice s'est saisi pendant de nombreuses soirées de la thématique du budget communal car c'est le devoir de notre tâche comme élus du peuple. A ce sujet, les Meyrinois doivent être rassurés car, en ces temps difficiles où la méfiance et le déni de confiance face aux élus de tous bords se font jour, nous pouvons affirmer que nos travaux n'ont pas montré de problèmes au sein de notre commune.

Néanmoins, le déroulé de nos travaux n'a pas été à la hauteur de nos espérances. En effet, la planification à géométrie variable, les déplacements et ajournements de séances et l'absence de débat politique montrent un vrai potentiel d'amélioration pour l'année à venir. De même, notre fraction politique a demandé à de nombreuses reprises que les chefs de service viennent présenter leurs budgets comme ceci se faisait par le passé. Il est de coutume que les choses se déroulent ainsi, tant au niveau communal que cantonal. Dans la même veine, l'étude d'un budget à la norme MCH2 requiert à l'évidence certaines compétences. Au sein de notre groupe, nous nous sommes interrogés sur la pertinence d'étudier, ligne par ligne, des heures durant, le budget proposé par le Conseil administratif. Il faut clairement avouer que dans l'hémicycle meyrinois, peu d'élus ou d'élues sont capables d'emmagasiner autant de matière à la vitesse à laquelle elle est ingurgitée et d'en faire ressortir un produit de sortie en termes politiques.

Chers conseillères et conseillers municipaux, il ne s'agit pas du tout d'une brusquerie PLRiste mais bien d'un constat non partisan que chacun peut mener en son âme et conscience, conjointement avec l'idée qu'il se fait de sa condition et de sa charge d'élu. Nous devons repenser notre manière de traiter le budget pour l'année 2020 et ceci, c'est bien l'affaire du Conseil municipal.

Encore plus que par le passé, le débat politique a été pauvre lors des travaux de commission. Le PLR a encore et toujours le sentiment de faire partie d'un bureau d'enregistrement des souhaits, envies et besoins du Conseil administratif.

Au sujet du budget communal

En 2017, notre Conseil municipal a entériné un budget complètement démentiel au montant de CHF 113 millions. Pour 2018, le Conseil administratif nous a concocté un nouveau budget, toujours à la hausse mais, cette année, de CHF 5 millions au lieu des CHF 10 millions de l'année précédente. Ce budget a été qualifié de modéré, retenu ou prudent, et le PLR s'en réjouit mais avec modération. Effectivement, le Conseil administratif avait pris l'habitude de monter le curseur des recettes en millions ces années passées. Bien lui en pris d'avoir "modulé" celles-ci pour 2019. Les charges de personnel restent très élevées dans notre budget, bien plus que dans d'autres communes de taille équivalente. Il faut rappeler que notre assiette fiscale repose de manière très importante sur la

perception de l'impôt et des taxes professionnelles des entreprises. Le Conseil administratif nous a toujours rétorqué que nous n'avions pas de soucis à nous faire et qu'il s'engageait pour l'attractivité de la Commune. Si, sur la deuxième affirmation, il n'y a aucun doute, la première nous laisse songeurs. Lorsque nous regardons ce qui se passe à Lancy, nous constatons qu'une seule entreprise peut mettre à mal le budget communal dans le cadre d'optimisation fiscale ou de contre-performance économique. Hier soir, le Conseil municipal de la ville de Carouge a refusé un budget de CHF 104 millions présentant un déficit de CHF 3.2 millions, ce qui demandait une augmentation du centime additionnel de 2.5 centimes. Cette situation est à mettre en relation avec une surestimation des recettes fiscales. Ces communes nous montrent ce qui arrive lorsque la maxime prudence fait défaut et lorsque les partis de la gauche dure perdent le sens des réalités.

Au lieu d'assister à une prise de conscience ces dernières années, les charges communales n'ont pas cessé d'augmenter, plus que de raison et de manière plus importante en rapport avec des communes comparables. Nous plaidons pour une introspection urgente du fonctionnement de l'administration, à la recherche de gains organisationnels permettant à l'avenir de contenir les charges. Pour le moment, nous n'avons pas encore vu le moindre dividende numérique qui permettrait de réaliser des économies certaines, tant financières qu'en termes de ressources humaines. Le rythme des changements s'accélère, les pratiques évoluent dans tous les secteurs de l'économie. Prenons un exemple emblématique. Il est complètement anachronique et bien trop onéreux de disposer d'imprimantes individuelles pour le travail de bureau. La tendance est claire, les entreprises disposent toutes de grandes imprimantes par étages avec une gestion personnalisée par badge afin de garantir toute la confidentialité nécessaire. Autre effet collatéral, les employés vont devoir sortir de leur bureau et ainsi plus se côtoyer. Le brassage de culture au sein de la mairie se fera automatiquement, sans aide et sans autre financement. A Meyrin, les choses ne bougent pas et les chats ronronnent. Avec presque une imprimante pour deux personnes, on est très, très, très loin des principes vertueux d'économicité et de bonne gestion des deniers publics ! Notre budget aura bien besoin de cette démarche d'audit interne à la recherche de potentiels d'économies par l'optimisation des processus dans l'optique de servir au mieux notre population, de conserver un personnel qualifié et motivé tout en donnant par la même occasion l'envie à de nouveaux talents de rejoindre une administration au goût du jour. Nous enjoignons le Conseil administratif à prendre ces éléments en compte dans l'établissement du budget 2020, déjà.

Dans le cadre des éléments budgétaires, quelle n'a pas été notre surprise de voir réapparaître l'impôt sur les chiens.

Le PLR a constaté avec plaisir que notre Conseil a su garder la tête froide et qu'une majorité a eu l'intelligence de repousser un impôt inique qui ne sert qu'à jouer la variable d'ajustement pour un budget qui n'a pas été lifté au niveau des processus.

Plusieurs postes ont été soumis à l'étude de ce Conseil. Pour le PLR, comme nous l'avons toujours pratiqué, la politique des petits pas est cruciale. Le Conseil administratif n'a pas pris beaucoup de temps pour nous présenter ces postes en

détail. Néanmoins, dans l'ensemble, la demande en nouveaux postes a été raisonnable. Pour le PLR, le peu de pugnacité et d'entrain du Conseil administratif à nous inciter à voter les postes proposés nous a quelque peu étonnés. Comme à l'accoutumée, notre parti adopte une ligne prudente sur l'octroi de nouveaux postes et le Conseil administratif a entendu notre appel des années précédents, au moins d'une oreille.

Pour terminer, le PLR soutiendra le budget amendé et vous invite à en faire de même."

Mme Girardet fait part de l'avis de son parti :

"Je tiens tout d'abord à réitérer au nom du MCG les remerciements adressés dans mon rapport. Ils demeurent aussi sincères que chaleureux. Je veux croire que nous avons tous, des collaborateurs au Conseil administratif, en passant par les chefs de service et par nous, les membres du Conseil municipal, nous avons tous pour objectif prioritaire de servir le mieux possible la commune de Meyrin et sa population. Par les temps qui courent, c'est cette déclaration d'intention qui compte. Elle ne nous empêche pas de dire cependant nos désaccords, surtout lorsqu'ils sont importants.

Lors la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2018, j'avais exprimé publiquement une première réaction à chaud à la suite de la présentation du projet de budget 2019 par le Conseil administratif. Je rappelais que le dernier budget (2018) avait fait l'objet du lancement d'un référendum qui n'avait malheureusement pas abouti. Je faisais le constat avec regret que le Conseil administratif n'avait pas ralenti la fuite en avant qu'il avait amorcée dès le début de la législature avec l'augmentation des centimes additionnels communaux au budget 2016. La commune de Meyrin encaisse plus que ce que les budgets successifs envisageaient de dépenser. La preuve ? CHF 22'256'431.- soit, CHF 22,2 millions, c'est la somme de tous les excédents de recettes accumulés depuis le début de la législature. Mais c'est aussi le total de l'augmentation budgétaires des charges de ces cinq dernières années !

L'examen du budget, détaillé et commenté avec maîtrise par Mme Favre de Oliveira, confirme ce que je craignais : le Conseil administratif ne propose aucune économie pour freiner l'explosion des coûts puisque les charges augmentent de 6%. Nous avons appris par exemple que le celui-ci avait majoré de CHF 8.8 millions les estimations de recettes faites par l'Etat en vue du budget 2018 ! Il ne s'en est pas vanté l'année dernière à l'heure du bouclage du budget 2018. Et cette année, il récidive dans l'inflation des recettes puisqu'il a ajouté CHF 2,646 millions de recettes supplémentaires des personnes physiques et personnes morales.

Alors, quand il parle de "recherche d'économies" pour justifier la réintroduction de l'impôt sur les chiens, il nous fait un peu rire et encore plus quand Mme Leuenberger la justifie par le slogan "pollueur-payeur". Cet impôt avait été supprimé par une résolution votée à une large majorité de notre Conseil municipal en janvier 2013.

Le Conseil administratif n'a pas jugé utile de présenter les postes qu'il introduisait à nouveau dans son projet de budget 2019. Peut-être estimait-il que ces postes ayant été présentés dans le PB2018, puis refusés par la majorité, devaient s'imposer comme une évidence cette année ? Et bien non, Mesdames et Messieurs les

conseillers municipaux, nous ne sommes pas d'accord avec ce procédé. Avec l'intégration au PB19 de CHF 1,6 millions de charges salariales supplémentaires attribuées au personnel engagé en cours d'année 2018, nous constatons que les charges du personnel augmentent de CHF 4 millions au total.

L'augmentation de la population nous est annoncée comme une richesse dont les effets positifs ne ressortent pas de ce PB19. L'écoquartier des Vergers coûte bonbon, avec son école à CHF 51 millions et ses charges de fonctionnement (plus de CHF 1,8 million) qui plombent le budget de fonctionnement et les investissements futurs. Son ouverture prévue et budgétée en juin 2018 a certes dû être reportée, économisant aux charges 2018 la somme de CHF 1,3 million.

A l'incertitude liée à l'augmentation de la population, s'ajoute celle de la future imposition des entreprises PF17 (PFFA). C'est dans cette perspective, que le MCG invite le Conseil administratif à réduire la voilure en limitant au maximum les engagements de nouveaux fonctionnaires. L'expérience vécue cette année devrait être suffisamment explicite pour démontrer que les postes refusés l'année dernière n'ont pas mis en péril le fonctionnement de l'administration pour autant.

Le Canton et l'Association des communes genevoises semblent avoir compris que Meyrin pouvait venir renflouer leurs caisses sans soulever les hauts cris de son exécutif !

Un mot encore à propos de la délibération n°2018-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'766'085.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019. Cette "astuce comptable" par ailleurs autorisée par MCH2, consiste à comptabiliser les frais d'entretiens de bâtiments dans le compte des investissements. Elle permet ainsi de soulager la charge budgétaire d'autant... pour la remplacer immédiatement par une autre dépense. Le MCG propose une autre solution avec sa délibération n°2018-28 pour une réserve comptable.

En conclusion, ce projet de budget 2019 s'inscrit vraiment dans la continuité de la politique du Conseil administratif. En effet, quand les perspectives de recettes augmentent, les charges augmentent sous prétexte que le budget doit être équilibré.

On peut se réjouir de l'excellente santé financière de la commune. Mais attention ! Le pouvoir d'achat du citoyen diminue, alors que la Commune devient un peu plus gourmande. Au MCG, nous nous battons pour que la charge fiscale du contribuable diminue ! L'augmentation de la population ne doit pas être un prétexte pour augmenter l'impôt... S'il y a plus de monde à Meyrin, il devrait y avoir les recettes en conséquence. Et si elles tardent à rentrer, soyons patients en nous contentant de ce qu'il y a actuellement dans notre assiette fiscale. L'augmentation des charges de 6% ne plaide pas dans le sens d'un budget d'austérité, bien au contraire !

Le MCG acceptera ce PB19 avec tous les amendements votés."

M. Fabre donne connaissance de la position des socialistes :

"En préambule, nous remercions Mme Girardet pour son rapport exhaustif. Nos remerciements vont également à l'ensemble du Conseil administratif et de l'administration pour leur travail de qualité. Je vais vous livrer la prise de position finale du parti socialiste de Meyrin-Cointrin sur le projet de budget 2019.

D'emblée, nous tenons à affirmer que ce budget d'arrêt sur image n'est pas le budget de nos rêves. Nous ne le qualifions pas de budget d'austérité mais d'un frileux "on va attendre pour voir". Nous comprenons malgré tout la position du Conseil administratif, mais mettre volontairement l'administration en difficultés n'est pas notre façon de voir le monde. Nous enjoignons le Conseil administratif à mettre en œuvre sa vision, si les comptes 2018 devaient montrer les rentrées fiscales estimées, de revenir très rapidement devant le Conseil municipal avec les délibérations RH capitales pour assurer le bon fonctionnement de notre administration.

Nous avons compris ce budget comme un accord minimal entre les trois conseillers administratifs et nous avons du mal à comprendre qu'il soit encore attaqué. Même si nous avons zéro dépense, le PLR trouverait toujours des zéros à supprimer après la virgule.

La hausse du budget 2019 en comparaison de 2018 est due uniquement à trois facteurs : les mécanismes salariaux contractuels, une hausse significative de CHF 1.5 million des amortissements à la nature 33 et environ pour CHF 1 million de nouveaux postes considérés par le Conseil administratif comme vitaux. 60% de ces postes sont incompressibles et payés par des tiers.

Nous avons souvent entendu dans les couloirs de cette noble assemblée une comparaison avec Vernier. Oui, nos budgets sont similaires alors que Vernier dispose de 8'000 habitants de plus que Meyrin. La réponse qui me vient à l'esprit est de citer Flaubert dans une correspondance du 27 mars 1853 : "Ce sont des mots, cela." Comparaison n'est pas raison. Pour comparer, il faudrait supprimer tout ce que nous avons et dont Vernier ne dispose pas : deux patinoires, quatre piscines dont trois accessibles au public, un centre sportif de 6^e génération avec un terrain de rugby, pléthore de terrains de football, de vestiaires, un boulodrome, un fitness urbain, un théâtre, un Jardin alpin, une petite enfance municipalisée, un quartier des Vergers avec ses équipements publics et son aménagement, une ville particulièrement fleurie, et j'en passe et des meilleurs. Vernier n'arrive plus à assumer son état-civil et un centime additionnel à 50. Alors vous pouvez comparer les budgets autant que vous voulez mais nous préférons vivre à Meyrin avec tous les services municipaux disponibles pour la population et un centime à 44, mais vous êtes libres de penser le contraire.

La morale de cette histoire, c'est que c'est bien joli de se voter des investissements à tour de bras mais que ceci a un impact considérable sur le budget. Il faudrait une fois vous mettre ça dans la tête. Rien que cette année, CHF 1.5 million d'amortissement en plus. La question de M. Gaetanino est la bonne, il faudra bien un jour se poser la question du centime si nous continuons à investir de la sorte. Passer la patate chaude au prochain Municipal élu est faire preuve de lâcheté. Investir a un impact sur le budget, en amortissement et en entretien. Un impact majeur, alors on étale dans le temps ou on monte le centime mais vouloir de la croissance sans y mettre les moyens budgétaires en face est une faiblesse naïve de notre Conseil.

En termes de moyens financiers, le budget 2019 de la ville de Meyrin arrive en troisième position du canton, après celui de la ville de Lancy et juste devant Vernier. S'augmenter de 25% il y a deux ans, refuser toute mesure qui va dans la

direction de l'exemplarité, par contre demander toujours plus d'effort à l'administration, couper, couper et couper encore dans les postes, telle est la politique du PLR, demander des efforts aux autres mais refuser toute réduction de son propre train de vie. Réduire les prestations à la population qui en a le plus besoin, c'est réellement indécent. Pour revenir au stylo. Bien sûr que nous voulons du local contrairement aux diverses publications sur les réseaux sociaux. Affirmer le contraire est un mensonge. Ce que nous critiquons, c'est que simplement en allant faire un tour sur le site de Caran d'Ache, le prix du premier stylo-plume est de CHF 250.-. Donc votre rajout est totalement insuffisant.

A son habitude, c'est le PDC qui a fait la pluie et le beau temps sur ce budget. Donnant de temps en temps des gages au cousin PLR ou se drapant dans sa toge gouvernementale. Ces oscillations ne sont pas très compréhensibles et peu justifiées pour nous, surtout après le vibrant appel du magistrat PDC à accepter le budget tel quel. Nous saluons ici le courage politique de M. Devaud. Nous regrettons que son groupe n'ait tout simplement pas systématiquement suivi son magistrat et ait même été totalement divisé sur certains votes.

Le budget de Meyrin est toujours un exercice particulier. Fondamentalement nous sommes tous d'accord que ce budget est parfaitement acceptable. Dans d'autres communes, ce budget serait passé tout droit en 1h30, rapport compris. Non, pas à Meyrin ! Pour un budget où tous le monde est d'accord, il faut deux jours, 21 amendements, un rapport de plus de 1h25 pour, au final, + CHF 8'000.- de stylos, - CHF 11'000.- tuant les midis de Meyrin-les-Bains, - CHF 8'400.- d'heures sur appel, - CHF 20'000.- de flyers, puis supprimer l'impôt sur les chiens. Au passage, - CHF 22'500.- de moquette sur la délibération d'investissement et on se retrouve à zéro. Deux jours pour ça ! Penser que certains veulent donner des leçons d'efficacité à l'administration nous fait doucement sourire à la vue de notre propre performance. Pendant que nous nous écharpons sur des stylos, d'autres communes ont de vrais problèmes. J'ai nommé Carouge, où le budget a été refusé à l'unanimité en raison d'un centime outrageusement trop bas depuis des années. Petite réflexion et introspection à avoir pour ceux qui rêvent de descendre le centime chez nous. Comme vous voyez, j'ai une conclusion totalement différente du PLR.

Nous avons décidément des problèmes de riches à Meyrin. Au final, nous allons voter ce budget sans enthousiasme. Nous encourageons vivement le Conseil administratif à revenir vers nous avec des délibérations RH complémentaires si les comptes démontrent la santé vigoureuse de nos finances car la pression sur l'administration ne peut pas durer éternellement sans créer de gros problèmes et là, nous aurons un peu plus que des soucis de riches à régler. Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement toutes les délibérations du budget 2019 et nous vous invitons à en faire autant."

M. Jimenay fait part de la position de son parti :

"Le PDC se joint aux autres partis pour remercier Mme Girardet pour son rapport détaillé et, même s'il implique un investissement de temps, cela valait la peine de l'entendre. Nous remercions également l'administration et, en particulier, Mme Favre de Oliveira qui nous aide avec les chiffres et sa technique.

C'est à une réflexion très centriste que le parti démocrate-chrétien s'est livrée pour l'étude de ce budget 2019. Bien entendu, lorsque l'épine dorsale s'exprime, cela peut déranger et déplaire, tantôt à gauche, tantôt à droite. Mais il ne s'agit pas de plaire ou déplaire, mais de voter pour ce qui nous semble le plus raisonnable, important et utile. C'est ainsi que nous avons maintenu nos positions sur certains votes, en cohérence avec le passé, qui avaient été acceptés ou refusés, souvent refusés.

D'autre part, par le vote de ce soir, le PDC réaffirme sa volonté de continuer à être un trait d'union, non seulement entre les diverses composantes actives dans l'hémicycle mais il s'agit également de dire au Conseil administratif que nous demeurerons attentifs à ses demandes et que, dans la mesure où notre groupe est convaincu de l'opportunité de la demande, il accompagnera très certainement celle-ci. Cependant, il se peut tout à fait que la vision du Conseil administratif, et en particulier de notre talentueux conseiller délégué, puisse être en dissonance avec celle du groupe délibératif. Cela est tout là fait normal. Le Conseil administratif est un collègue avec ses propres règles, le groupe a un rôle différent. C'est là toute la difficulté qui pèse sur un groupe qui souhaite quelque part être le trait d'union entre diverses visions. Nous avons entendu çà et là quelques qualificatifs, toujours regrettables, de type "incompétents", etc., de même que "bricolages" pour certains votes alors que ce que l'on cherche, c'est simplement des arbitrages afin de ne pas augmenter la pression fiscale et ne pas terminer piteusement avec un vote négatif au budget, comme cela est déjà arrivé ailleurs ces derniers temps.

Vraisemblablement, ni le déroulement, ni le résultat du processus budgétaire ne nous satisfont pleinement mais cela a un côté subjectif qui va de pair avec la sensibilité représentée par les diverses tendances. Le parti démocrate-chrétien votera néanmoins ce budget 2019, que certains qualifient d'austère, voire frileux, alors que notre sentiment est plutôt celui d'un budget utile."

Au nom de l'UDC, **Mme Hayes** fait la déclaration suivante :

"Après deux jours de délibération et vu l'heure tardive, je peux vous rassurer que la prise de position de l'UDC sera courte, sans brimade ni pique envers les autres partis car chacun de nous a le droit de soutenir ses opinions sans recevoir systématiquement des retours pas sympathiques, et je reste polie.

La lecture du budget devient de plus en plus difficile à suivre. Il y a une tendance à passer en vitesse sur des points qui mériteraient des explications supplémentaires que les chefs de service pourraient donner pour une meilleure compréhension. Nous demandons que l'on étudie la possibilité de réintroduire la présence des chefs de service lors de l'analyse du budget.

Ceci étant dit en préambule, il convient de dire que l'UDC a examiné ce projet e budget 2019 et trouve que les dépenses prennent toujours l'ascenseur, même si le quartier des Vergers touche à sa réalisation finale et que les 3'000 habitants seront bientôt installés, ceci n'explique pas cela. Le centime additionnel est resté immuable à 44. Il aurait été souhaitable de le voir baisser pour en faire bénéficier nos concitoyens mais, vu les charges que nous avons, cela aurait été un souhait utopique. Bien que le budget soit équilibré, les coûts de fonctionnement ont augmenté de CHF 6.768'000.- et la hausse des recettes présente un montant de CHF 4'016'000.- Cette différence crée un déséquilibre évident.

Dans l'établissement de ce budget, le Conseil administratif a décidé de proposer à nouveau les postes RH qui avaient été refusés l'année dernière. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec tous ces postes afin de ne pas augmenter le personnel de notre administration avec des postes qui ne nous semblent pas indispensables. Actuellement, nous avons plus de 500 employés, tous services confondus, et nous comptons environ 25'000 habitants, soit un employé communal pour 50 habitants, ce qui me paraît beaucoup. Nous devons resserrer les liens de la bourse et arrêter de créer des besoins, de faire plus grand, de faire plus beau ou on risque d'implorer. Ceci dit, nous sommes conscients du travail fourni par le Conseil administratif, Mme Favre de Oliveira et le service des finances, pour l'élaboration du budget et nous les remercions pour leur professionnalisme et souci de bien faire.

Les amendements que nous avons proposé ou soutenus ont été déposés dans le seul souci de contenir les charges pour le bien de la commune pour 2019 mais aussi pour les années à venir. Compte tenu de ce qui précède, nous voterons favorablement le budget 2019."

(Départ de M. Serrano)

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix les différentes délibérations :

a) **Délibération n°2018-22a**

destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'324'400.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux, dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximale par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'324'400.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

b) Délibération n°2018-23a

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à CHF 30.-.

c) **Délibération n°2018-24a**

relative aux indemnités allouées en 2019 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2019;

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à CHF 328'174.- au total,
2. de fixer les indemnités allouées au Conseil municipal à CHF 292'303.- au total,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2019 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints,
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

d) Délibération n°2018-21a amendée

relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 118'094'265.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 117'998'265.-) aux charges et de CHF 118'095'733.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 117'999'733.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'468.- ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'468.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 13'997'637.- ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 36'869'812.- aux dépenses et de CHF 8'663'585.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 28'206'227.- ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 13'997'637.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 14'208'590.- ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2018,

DECIDE

PAR 28 OUI ET 1 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 118'094'265.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 117'998'265.-) aux charges et de CHF 118'095'733.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 96'000.-, soit net CHF 117'999'733.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'468.-,

2. cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 1'468.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ,
3. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 44 centimes,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de CHF 14'208'590.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

e) Délibération n°2018-25a amendée

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'743'585.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2018-2028 dans lequel les projets sont planifiés;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2019 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'743'585.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 1'704'085.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 1'704'085.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020 de la manière suivante :

Entretien :

CHF 211'600.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 743'500.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 40'000.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 320'480.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 62'830.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 17'000.- rubrique 55.330 en 10 annuités,
CHF 15'000.- rubrique 61.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 140'300.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 84'965.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 65'900.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 2'510.- rubrique 54.330 en 8 annuités,

5. de comptabiliser la somme de CHF 39'500.- directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'743'585.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.

* * *

22. **Résolution n°2018-07 proposée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme communal culturel et sportif complémentaire à la construction d'un établissement d'enseignement secondaire II au lieu-dit "La Gravière" par l'Etat**

M. Tschudi explique que l'Etat de Genève va entreprendre l'étude de cet objet et rappelle que la commission des sports a décidé que les salles de gymnastique seraient transformées en salles omnisports à disposition la Commune. A ce jour, l'administration a une idée assez précise de la participation financière communale.

Il va de soi que l'Etat doit avoir l'assurance qu'il ne fait pas des études inutiles. C'est pourquoi, le Conseil municipal doit décider, par le biais d'une résolution, s'il approuve ce projet et si l'Etat peut donc intégrer à ce dossier le programme souhaité par la Commune.

Personne ne refusant l'**entrée en matière** et ne demandant la parole, **M Tremblet** met au vote le renvoi de la **résolution n°2018-07** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

23. Résolution n° 2018-08 présentée par Esther Hartmann, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant de renforcer la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin.

Mme Hartmann mentionne avoir entendu le matin même à la radio qu'un cachalot de 6 tonnes avait été retrouvé mort sur une plage australienne avec le ventre rempli de plastique, de tongs et d'autres objets divers. Elle juge donc urgent que les gens changent de comportement avec le plastique.

L'**entrée en matière** ne fait l'objet d'aucune opposition et la parole n'est pas demandée. En conséquence, **M. Tremblet** met au vote le renvoi de **résolution n°2018-08** à la **commission d'environnement et Agenda 21**.

Ce renvoi **est approuvé à l'unanimité**.

* * *

14. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

15. **Propositions individuelles**

M. Jimenay remercie le maire de sa réponse à sa question relative aux actions entreprises par la Commune pendant la canicule de cet été. Un large descriptif des mesures prises a été lu en début de séance alors qu'il y avait du public. Aussi demande-t-il à l'assemblée de remercier M. Tschudi par des applaudissements.

(Quelques applaudissements)

* * *

16. **Questions**

M. Gerson demande où en est la mise en ligne du portail self-service sur le site internet communal ?

Mme Deluermoz demande s'il serait possible de s'entretenir avec la société Mc Donald afin qu'elle appuie les services de la voirie pour le nettoyage des abords de leurs établissements, notamment à l'arrêt du tram *Jardin-alpin-Vivarium* qui est un véritable dépotoir.

M. Grognuz aimerait savoir où en sont les travaux relatifs à la clôture du Jardin alpin.

Comme M. Cornuz était absent en début de séance hier, **M. Tremblet** souhaite, avant de clore la séance, féliciter Mme et M. Cornuz pour la naissance de leurs jumeaux, au nom de toute l'assemblée.

(Applaudissements)

* * *

La séance est levée à 0h30/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 29 janvier 2019.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET